

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – un But – Une Foi

REGION DE SEDIUO

DEPARTEMENT DE BOUNKILING

Plan de Développement Communal (PDC) de Inor

Rapport Final

Réalisé par le Groupe OCC SARL

Avec l'Appui Financier du PAFSEN

Octobre 2018

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
I.CONTEXTE.....	7
II.OBJECTIFS DU PDC.....	8
2.2.1. Les Objectifs spécifiques.....	8
III.APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	8
3.1. La démarche méthodologie.....	8
IV. Présentation générale de la commune.....	10
4.1.Localisation et situation administrative.....	10
4.2.Démographie: caractéristiques démographiques et mouvements migratoires.....	10
4.3.Analyse occupation de l'espace de la commune (Zonage).....	11
4.4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES, HYDROGRAPHIQUES ET CLIMATOLOGIQUES.....	12
4.4.2.Faune et flore.....	13
4.4.3.Climat.....	14
V.BILAN DIAGNOSTIC.....	16
5.1.Profil social.....	16
5.1.1.Education.....	16
5.1.1.1.Préscolaire.....	16
5.1.1.2.Elémentaire.....	16
5.1.2.Santé et <i>Intégration sociale</i>	18
5.1.2.1.Santé.....	18
5.1.2.2. Intégration sociale :.....	19
5.1.2.5.La gestion des risques et catastrophes naturelles.....	21
5.1.3.Hydraulique et Assainissement.....	22
5.1.4.Urbanisme habitat et population.....	23
5.1.5.Jeunesse sports, et loisirs, culture.....	24
5.1.5.1.La dynamique sportive.....	24
5.1.5.2. Le patrimoine historique et actions culturelles.....	24
5.2.Profil Economique et Environnemental.....	24
5.2.1. Secteurs productifs.....	24
5.2.1.1. Pêche.....	24
5.2.1.2. Agriculture.....	25
5.2.1.3. L'activité maraîchère.....	27
5.2.1.4. L'arboriculture.....	28
5.2.1.5. Elevage.....	29

5.2.1.6. Commerce.....	30
5.2.1.7. Artisanat.....	31
5.2.2. ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	32
5.2.2.1. Foresterie.....	32
5.2.2.3. Apiculture.....	33
5.2.3. Changements climatiques	34
5.2.3.1. PROBLEMATIQUE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	34
5.3. Secteurs d'appui à la production	35
5.3.1 Énergie et Industrie et PME	35
5.3.2. Transport et communication	36
5.3.3. Mines, industrie, artisanat.....	36
5.4. La dynamique organisationnelle	37
5.4.1. Les structures villageoises.....	37
5.4.2. Les Organisations communautaires de base	37
5.4.3. Les associations sportives et culturelles.....	37
5.4.4. Les GIE.....	37
5.4.5. Les groupements de promotions féminines (GPF)	37
5.4.6. Les structures externes (ONG, projets, programmes).....	37
5.5. Profil gouvernance.....	38
5.5.1 Profil des élus	38
5.5.2 Dispositif de bonne gouvernance	38
5.5.3. Le dispositif de gouvernance territoriale:.....	39
5.5.4. LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE	41
IV LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DANS LA COMMUNE D'INOR.....	42
4.1. LES POTENTIELS ET LES CONTRAINTES.....	42
4.2. LES DEFIS ET ENJEUX	42
4.2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	43
4.2.1. DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE	43
4.2.2. OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE	44
4.2.3. GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE	44
4.3. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	44
4.5. Les axes de développement.....	45
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE	45
AXE 2 : OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE.....	45
AXE 3 : GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE	48
4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC.....	54

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre.....	54
4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage.....	55
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre.....	55
4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs.....	56
Le Conseil Municipal.....	56
Les Agences et Services Techniques Déconcentrés.....	56
Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG).....	57
Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....	57
4.3.4. Instruments de mise en œuvre.....	58
4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement.....	58
4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation.....	58
4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC.....	58
4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information.....	58
4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC.....	58
4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre.....	58
4.3.5. Le Financement du PDC.....	59
4.3.5.1. Évaluation des coûts.....	59
4.3.5.2. Les Sources de financement.....	59
●Le code de l'environnement.....	59
●Le code forestier.....	59
IV. Annexes.....	60

Table des illustrations

Liste des cartes

Carte 1 : Carte administrative de la Commune de Inor.....	10
Carte 2 : Occupation du Sol de la Commune.....	12

Liste des figures

Figure 1 : Evolution de la population de la Commune de 2013 à 2021.....	11
Figure 2 : Evolution de la pluviométrie entre 2005 et 2017.....	15
Figure 3 : évolution des résultats d'entrée en sixième de 2010 à 2017.....	16
Figure 4 : évolution des résultats du CFEE.....	17
Figure 5 : Evolution des Résultats du BFEM entre 2010 et 2017.....	17
Figure 6 : Evolution de la production du riz par tonne.....	25
Figure 7 : Evolution de la production du sorgho par tonne.....	25
Figure 8 : Evolution la production du mille par tonne.....	25
Figure 9 : évolution de la production de maïs par tonne.....	25
Figure 10 : Evolution de la production de coton par tonne.....	26
Figure 11 : Evolution de la production d'Arachide par tonne.....	26
Figure 12 : Evolution de la production de Manioc par tonne.....	26
Figure 13 : Evolution de la production par tonne.....	26

Liste de tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population entre 2013 et 2021.....	11
Tableau 2 : Les principales espèces rencontrées.....	13

Tableau 3 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur.....	18
Tableau 4 : bilan des infrastructures sanitaires existant	19
Tableau 5 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la santé	19
Tableau 6 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur l'enfance	20
Tableau 7 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur la gestion des risques et catastrophes naturelles	21
Tableau 8 : la situation générale du secteur de l'hydraulique	22
Tableau 9 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement.....	23
Tableau 10: Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'urbanisme et de l'habitat	24
Tableau 11 : bilan du secteur Jeunesse sport, et loisirs, culture	24
Tableau 12 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la culture	24
Tableau 13 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la pêche	25
Tableau 14 : <i>Répartition des superficies agricoles moyennes 2009-12 et population rurale 2012</i>	26
Tableau 15 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur l'agriculture	29
Tableau 16 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'élevage.....	30
Tableau 17 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur du commerce	31
Tableau 18 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'artisanat	32
Tableau 19 : les espèces les plus utilisées dans la Commune	32
Tableau 20 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la foresterie	33
Tableau 21 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'environnement.....	33
Tableau 22 : Synthèse des atouts et difficultés lié au changement climatique	34
Tableau 23 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la sécurité alimentaire	35
Tableau 24 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de énergie	35
Tableau 25 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de transport.....	36
Tableau 26 : synoptique sur la gouvernance institutionnelle	42

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ARD	Agence Régionale De Développement
ASC	Agent De Santé Communautaire
ASC	Association Sportive Et Culturelle
BCI	Budget Consolidé De L'investissement
BDPF	Brigade Départemental Des Puits Et Forages
BRPF	Brigade Régionale Des Puits Et Forages
CADL	Centre D'appui Au Développement Local
CAR	Conseiller Agricole Rural
CCIS	Chambre De Commerce Et D'industrie De Sedhiou
CDEPS	Centre Départemental D'éducation Populaire Et Sportive
CDTP	Case Des Tous Petits
CEM	Collège D'enseignement Moyen
CL	Collectivités Locales
CMS	Chambre Des Métiers De Sedhiou
CMS	Crédit Mutuel Du Sénégal
CP	Conseillé Pédagogique
CPE	Commission De Planification Elargie
CPN	Consultation Prénatale
CPON	Consultation Post Natale
DAHIRA	Regroupement Confessionnel De Personne Pour L'éducation Islamique
DRDR	Direction Régionale Du Développement Rural
DRID	Direction Régionale Des Impôts Et Domaines
DSS	District Sanitaire De Sedhiou
DSRP	Document Stratégique De Réduction De La Pauvreté
FDD	Fonds De Dotation
FECL	Fonds D'équipement Des Collectivités Locales
FGPF	Fédération Des Groupements De Promotion Féminine
FUNRAISING	Recherche De Partenaires Et De Moyens Techniques Et Financiers
GIE	Groupement D'intérêt Economique
GPF	Groupement De Promotion Féminine
IA	Inspection D'académie
ICP	Infirmier Chef De Poste
IEF	Inspection De L'éducation et de la Formation
IEC/CC	Information Education Communication Pour Un Changement De Comportement
IMF	Institution De Micro Finance
IRSV/IDSV	Inspection Régionale/Départementale Des Services Vétérinaires
OCB	Organisation Communautaire De Base
OD	Objectif De Développement
OMD	Objectif Du Millénaire Pour Le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ORANGE	1 ^{er} Opérateur De La Téléphonie Mobile Au Sénégal
PAI	Plan Annuel D'investissement
PAPSEN	
PAPIL	Projet D'appui A La Petite Irrigation Locale
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement Du Millénaire
PEV	Programme Elargi De Vaccination
PF	Planification Familiale
PIA	Programme D'insémination Artificielle
PIC	Plan D'investissement Communal
PIL	Plan D'investissement Local
PLC	Plan Local De Communication
PLF	Plan Local De Formation
PM	Pour Mémoire
PMIA	Projet De Modernisation Et D'intensification Agricole
PNDL	Programme National De Développement Local
PTME	Programme De Transmission Mère A Enfant
SEF	Service Des Eaux Et Forêts
SFD	Services Financiers Décentralisés
SONATEL	Société Nationale Des Télécommunications
SRAT	Service Régional De L'aménagement Du Territoire
SRH	Service Régional De L'hydraulique
STDE	Service Techniques Déconcentré De l'Etat
TIGO	2 ^{ème} Opérateur De La Téléphonie Mobile Au Sénégal
VIH/SIDA	Virus De L'immunodéficience Humaine / Syndrome De L'immunodéficience Acquise

I. CONTEXTE

L'Etat du Sénégal a entamé depuis longtemps une politique de décentralisation. Ce processus, qui s'est poursuivi en 1972 avec la création des premières communautés rurales a connu un tournant décisif en mars 1996 avec le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales et 2013 avec l'acte 3 de la décentralisation. Depuis lors, celles-ci sont devenues les principales responsables du développement de leur territoire.

Conformément à **Article 315** de la Loi n° 2013-10 portant Code général des Collectivités locales,- La commune a compétence pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique, pour réaliser ses plans de développement.

Elle peut engager des actions complémentaires de celles de l'Etat et des autres collectivités locales dans les domaines et les conditions fixés par la loi.

L'élaboration du PDC intervient surtout dans un contexte marqué par la mise en œuvre,

- D'une nouvelle stratégie de développement économique, social et environnemental, décrites sous l'appellation « *Plan Sénégal Emergent* » (PSE) dont l'ambition est « *un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit* »,
- D'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) consistant en un **processus** de planification stratégique participatif et récurrent destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux, du niveau national au niveau local, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

Dans ce nouveau contexte, la commune d'INOR, en partenariat avec l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou se propose d'actualiser son PDC qui se justifie donc triplement:

- Par le besoin de construire une vision consensuelle de son projet de développement économique, social et environnemental, en conformité avec le cadre institutionnel nouveau décrit par l'Acte III et en articulation avec les grandes orientations définies par l'Etat dans la SNDD et le PSE;
- Par la nécessité de se doter d'un outil de planification prospective de l'espace, articulé aux grandes options d'aménagement du territoire portées par le SRAT du département de SEDHIOU, conformément à l'article 317 du CGCL.
- Enfin, par le souhait, d'anticiper les défis socioéconomiques, environnementaux et spatiaux que posera l'exploitation des ressources à l'échelle communale.

Le PDC, projet collectif pour l'ensemble des acteurs de la commune est sans doute une occasion de formaliser les leçons apprises des nombreuses expériences capitalisées dans la longue marche vers le développement territorial harmonieux. Il offre également l'occasion d'une réflexion prospective et constitue de ce fait, un pas important dans l'effort de rationalisation et de mise en cohérence des initiatives de développement en général, et de rationalisation des ressources naturelles en particulier.

Pour mieux harmoniser les processus, méthodologies, outils et contenus dans l'élaboration des Plans de Développement Communaux de l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARD) dans sa mission d'appui- conseil et technique aux collectivités locales a réussi à mettre autour d'une table tous les acteurs du développement de la région de Sédhiou aux fins de parvenir à concevoir un guide méthodologique consensuel d'élaboration de PDC. Ce Guide produit

à l'intention des services techniques locaux, des opérateurs privés, des ONG, des projets, des Collectivités Locales et des représentants de l'Etat a le mérite de produire une approche, un canevas et un inventaire des outils et démarches aptes à assurer la réalisation de documents fiables et facilement appropriables par les populations et leurs représentations Locales.

Mieux, et dans cette même dynamique d'optimisation de l'opérationnalité des plans développement, le Programme National de Développement Local (**PNDL**), en collaboration avec les ARD, a initié et produit d'importantes mesures communes tendant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence des méthodes et processus d'élaboration de documents.

Ces mesures ont été déclinées en termes de prise en charge d'au moins huit dimensions dites transversales dans les processus de qualification et planification durable du développement local. Il s'agit de l'intégration des dimensions, économie locale et planification, environnement et GRN, GENRE, et Enfance, Energie, Gestion des risques et catastrophes, prévention et gestion des conflits, aménagement du territoire, et, intercommunalité

Ainsi donc, la réalisation du présent plan de développement communal de la Commune de INOR avec le concours financier coopération italienne avec le PAPSEN obéit à ces exigences et consacre l'entière responsabilité de la Commune dans toutes les phases de mise en place du PDC, c'est-à-dire de l'élaboration au processus de Suivi Evaluation.

II. OBJECTIFS DU PDC

2.1 Objectif Global

L'objectif global de l'élaboration du PDC est de disposer d'un document cadre de référence de programmation et de mise en œuvre des options locales de développement pour la période 2018-2024.

2.2.1. Les Objectifs spécifiques

L'objet global du Plan est d'établir une vision d'ensemble du devenir de la commune de Inor et de concevoir les priorités stratégiques ainsi que les options d'aménagement et de développement les plus pertinentes face aux grands enjeux économiques et démographiques. Ces stratégies s'inscriront dans une logique de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent, de la stratégie nationale de développement durable et du SRAT de Sedhiou

De façon spécifique il s'agit de :

- Doter la commune d'un outil de référence qui définit et oriente sa contribution à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent ;
- Identifier les atouts, les opportunités, les difficultés et les contraintes de la commune;
- dégager une vision adossée à des hypothèses de développement pertinentes;
- Dégager les axes de développement prioritaires et définir des objectifs stratégiques réalistes et des résultats attendus à court et moyen termes ;
- Identifier les actions prioritaires et les traduire en projets opérationnels prenant en compte les orientations des politiques sectorielles et leur programmation (notamment les ODD).
- Identifier les mécanismes de suivi évaluation à travers des indicateurs précis

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

3.1. La démarche méthodologie

Le processus est piloté par un comité composé de l'Agence régionale de Développement (ARD) et des services techniques régionaux de la Planification, de la statistique et de la Démographie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui au Développement local. C'est une démarche innovante qui renforce les niveaux de participation des populations et d'appropriation des outils qui en découlent par les élus (PDC, projets, programmes, plans

d'actions etc.) qui prennent en charge les ambitions réalistes de la collectivité. Aussi, le processus de planification au niveau communal est-il conçu de manière à promouvoir le principe de subsidiarité par l'opérationnalisation des orientations nationales déclinées dans le PSE.

La démarche méthodologique repose sur les quatre (4) différentes phases suivantes :

- **PHASE I : PREPARATION ET LANCEMENT DE LA MISSION :**

- Délibération du conseil municipal qui marque sa volonté institutionnelle de se doter d'un PDC. (N° délibération, date, etc.)
- Mise en place d'un comité de suivi ;
- Exploitation du dernier PLD pour la proposition des thématiques ;
- Création de commissions thématiques et définition des tâches ;
- Elaboration d'outils de collecte des données (fiche de collecte des données sur chaque secteur et matrice des projets) ;

- **PHASE III : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE**

- Revue documentaire
- Diagnostic participatif dans les différentes zones d'animation
- Cartographie
- Restitution du diagnostic
- Elaboration du rapport diagnostic

- **PHASE IV : ELABORATION DU PDC**

- traitement et analyse des données
- identification des enjeux et des orientations stratégiques
- atelier de planification
- élaboration du plan d'actions prioritaires
- élaboration de cartes de situation et de synthèse
- validées en atelier du PIL, PIP et du PIA;
- rédaction du PDC
- Validation au niveau du comité de suivi ;
- Validation, adoption et approbation.

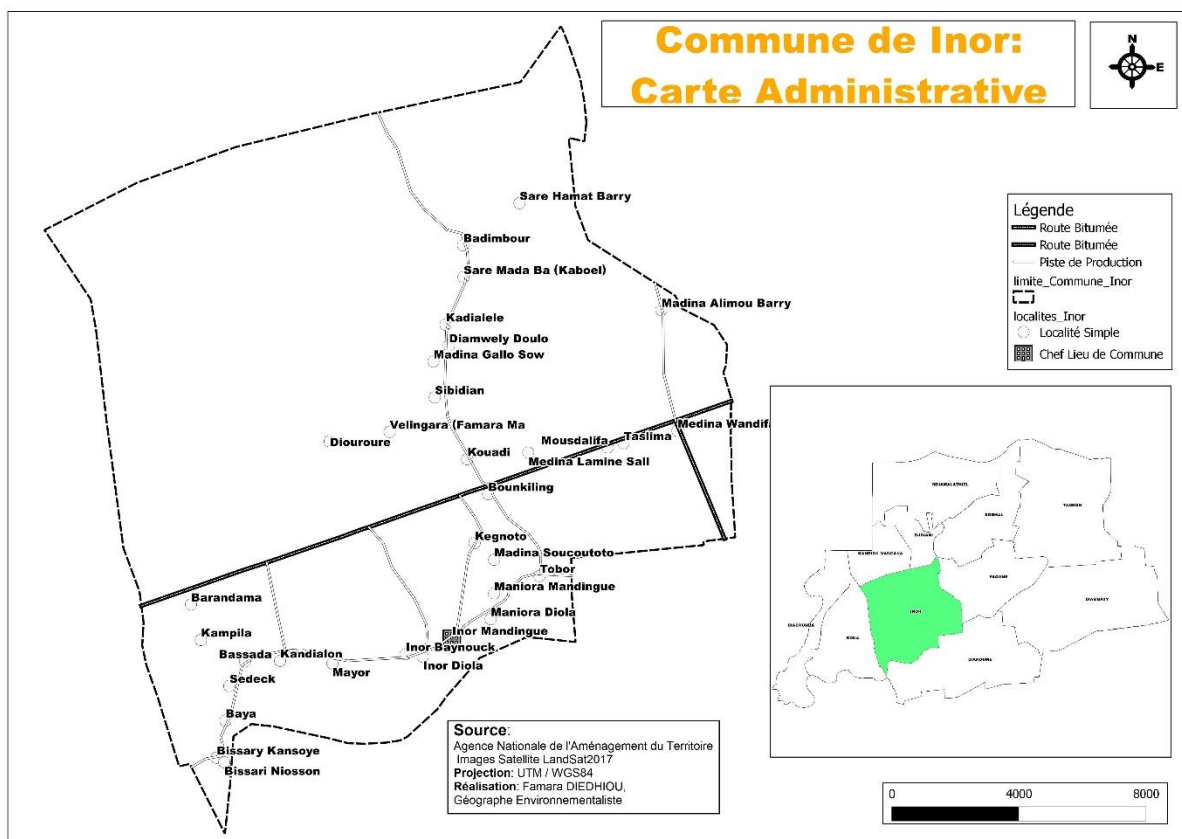
- **PHASE V : PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION**

- Stratégie de mise en œuvre
- Mobilisation des ressources
- Suivi évaluation

IV. Présentation générale de la commune

4.1. Localisation et situation administrative

La Commune de INOR est située dans l'arrondissement de Bona, à nord l'Est du département de Bounkiling. Elle est limitée à l'Est par les Communes de Faoune et Diaroumé, à l'Ouest par celle de Bona, au Nord par celle de Kandiong Mangana et au Sud par la Commune de Diaroumé, La Commune couvre le 1/3 de la superficie de l'arrondissement avec une population de 8633 habitants selon le RGPH en 2013. Elle est composée de 34 villages.



Carte 1 : Carte administrative de la Commune de Inor

4.2. Démographie: caractéristiques démographiques et mouvements migratoires

La population est très cosmopolite. Elle est composée de peuhls ; des Diolas, de Mandingue de Baynouk, Manjack, Kognadji, et wolof.

La Commune est marquée par divers mouvements de population. On a d'abord la migration rurale-urbaine qui concerne principalement des jeunes de la Commune. Ils se déplacent soit, pour poursuivre leurs études ou à la recherche d'un emploi. A côté de cette migration, il y'a la migration internationale avec comme principales destinations l'Europe ou l'Afrique tout en espérant de retrouver l'eldorado.

Ces migrants participent activement au développement social de la Commune à travers la prise en charge des besoins de santé, d'éducation et d'alimentation de leurs familles. Considérant

l'émigration comme un débouché, beaucoup de jeunes tentant rejoindre l'Europe perdent la vie ou se font arnaquer.

Enfin, la proximité de la Gambie favorise d'importants mouvements quotidiens des habitants de la Commune pour diverses raisons : travail, soins, approvisionnement en denrées alimentaires, visites familiales.

L'Islam, avec un taux de 97% est la principale religion pratiquée par les populations de la Commune, suivi du Christianisme et de l'Animisme (3%).

Tableau 1 : Evolution de la population entre 2013 et 2021

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population	8633	8291	9219	9530	9853	10190	10539	10903	11282

Source : PROJECTION ANSD

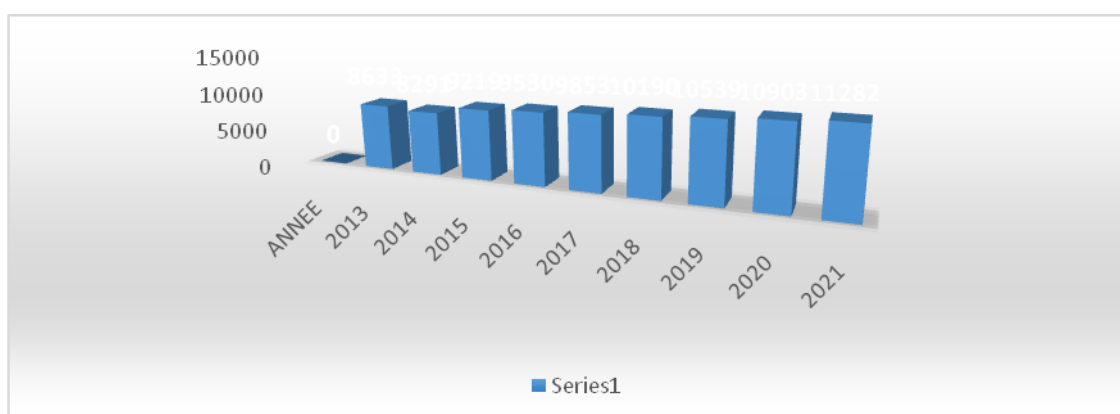


Figure 1 : Evolution de la population de la Commune de 2013 à 2021

4.3. Analyse occupation de l'espace de la commune (Zonage)

Le découpage de la Commune en 4 zones répond essentiellement à des critères géo écologiques et de prise en charge de dimensions importantes notamment le maillage de la collectivité Locale en fonction des besoins de fonctionnalité de l'administration locale d'une part, et, d'autre part, en fonction des nœuds de polarité par rapport aux vocations zonales et autres dynamiques locales de développement. Ce zonage prend en compte à la fois les pôles actuels et potentiels de polarité pour un développement équilibré de la Commune (répartition des investissements et des infrastructures structurantes) et, les critères de fonctionnalité de l'administration locale à travers les infrastructures structurantes.

La Zone de Kandialon : appelée littorale, elle compte 09 villages situés le long du fleuve Sounourougou dont la population est constituée en majorité de pêcheurs. Elle est aussi caractérisée par l'importance des bas-fonds favorables à la culture rizicole cependant difficile à cause de l'avancée de la langue salée réduisant les parcelles cultivables ;

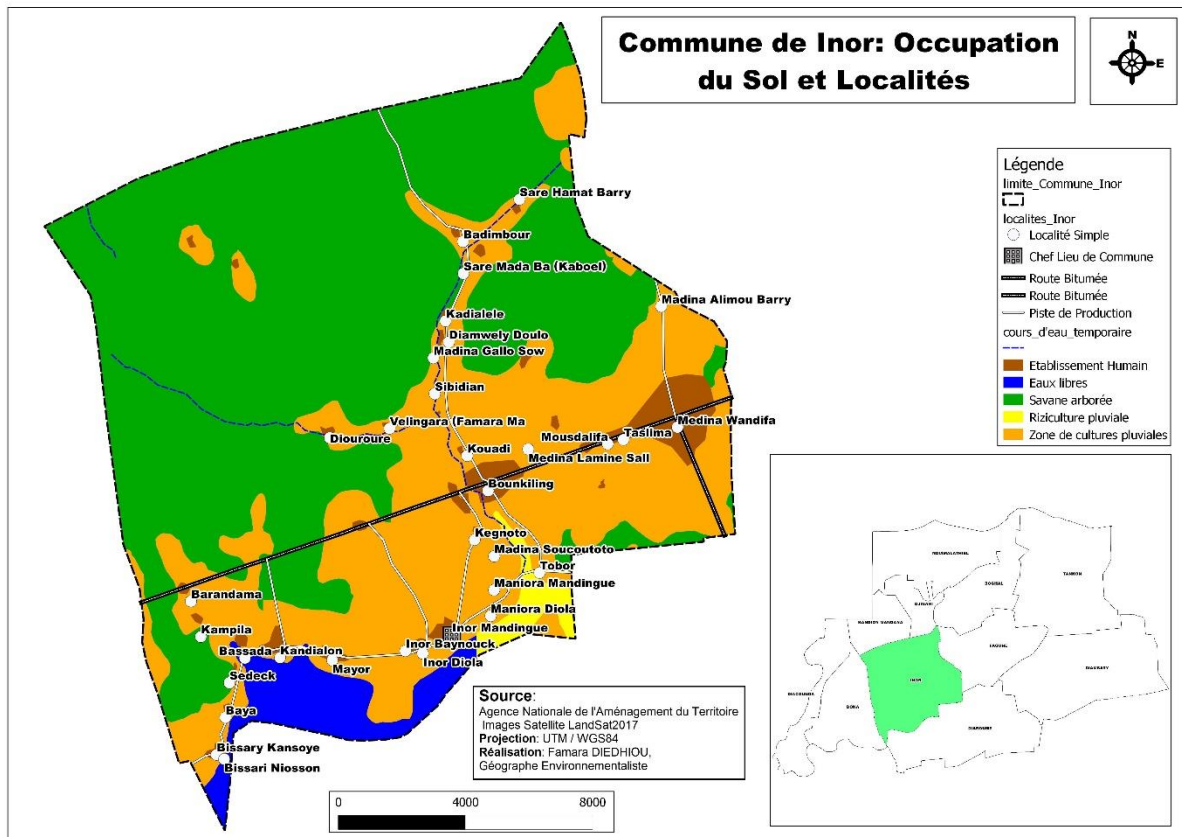
La zone d'INOR, également située le long du littoral, elle est caractérisée par la taille importante de ses villages et la concentration des infrastructures sociales et économiques de base. La présence de guides religieux influence fortement sur la vie des populations à travers les Gamous et autres cérémonies religieuses.

La zone Gadiélé : caractérisée par un massif forestier important faisant l'objet d'exploitation par les populations riveraines et Gambiens. La population est majoritairement composée de peulhs dont l'élevage représente la principale activité.

La zone Diourour 1 : Diourour 1 et 2, Velingara Famara Mane, Touba Loume, Medina, Dawene,

4.4. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES, HYDROGRAPHIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

4.4.1. Sols et relief



Carte 2 : Occupation du Sol de la Commune

Le relief de la Commune est généralement plat. Cette caractéristique est d'une grande importance pour le développement des activités agricoles dans la zone.

Les types de sol rencontrés dans la Commune sont les sols sablonneux (Dior), argileux sablonneux (deck-dior), ferrugineux (ou latéritiques) et les sols de bas-fonds riches en humus.

Les sols de la Commune sont essentiellement constitués de sols ferrugineux tropicaux, de sols ferrallitiques et des sols hydro morphes.

Les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui constituent l'écrasante majorité du domaine des champs et des concessions. Il s'agit de sols fortement appréciés pour la culture des céréales, de l'arachide, du coton entre autres.

Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés occupent surtout les bas-fonds. Ce sont des sols bruns argileux très riches en éléments nutritifs. Ils sont très appréciés dans la riziculture.

Il faut noter l'existence des sols sablo argileux (Dek-dior) qui constituent surtout des zones tampons entre les sols sablonneux(Dior) et les sols argileux (Dek).

Les sols ferrallitiques ou latéritiques ont une texture qui favorise des aptitudes agronomiques forestières, pastorales et hydrologiques propres. Ils sont les domaines des espaces boisés et des parcours pour le bétail.

Les ressources pédologiques de la Commune connaissent beaucoup de contraintes. Ces dernières sont liées à l'absence ou l'abandon de la pratique de jachère, l'utilisation abusive de certaines techniques culturales, l'émondage qui expose les sols à l'érosion hydrique et éolienne. Les sols sont confrontés à l'érosion et aux actions anthropiques qui contribuent à leur dégradation. Les pratiques culturales sont également propices à la dégradation des terres et de la végétation. Les conséquences de ces actions anthropiques sont néfastes pour ce qui est de la fertilité des sols et donc des rendements de cultures.

4.4.2. Faune et flore

La végétation essentiellement ligneuse avec un boisement (+ou-) dense : strates arborées, herbacées et arbustives. La faune, diversifiée est composé de gibiers, de grande faunes et d'oiseaux.

La végétation est riche et variée, elle est composée de deux strates à savoir : la savane boisée dans la grande majorité et la strate herbacée.

Ces deux parties sont assez homogènes et forment deux étages :

- L'étage dominant avec des arbres atteignant 10 à 20 m de haut ;
- Le tapis herbacé bien garni utilisé comme pâturage.

Les principales espèces rencontrées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous

Tableau 2 : Les principales espèces rencontrées

FAMILLES	NOMS VERNACULAIRES	NOM SCIENTIFIQUE
Bombacacéae	Djowé	Bombax costatum
	Bohé	Adansonia digitata
Combretaceae	Bodé	Terminalia maCommuneoptéra
	Dooki	Combretum glutinosum
Papillonaceae	Bané	Pterocarpus erinaceus
Cesalpiniaceae	Thiéwé	Daniela oliveri
	Barkeedjé	Piliostigma reticulatum
	Lingueje	Afzetia Africana
	Duuki	Cordyla Pinnata
	Doolé	Detarium miCommuneocarpum
Mimosaceae	Jabbé	Tamarindus indico
	Nété	Parkia biglobosa
	Ciidé	Acacia maCommuneostachya
Méliacéae	Kahé	Khaya senegalensis
Moraceae	Thiékédié	Ficus gnaphalxarpa
Anacardiaceae	Tingoolé	Lannea acida
	Mangojé	Manguifera indica
Rubiaceae	Koylé	Mitragina inermis
	Boboré	Sterculia setigera
Sperculiaceae	Tabaajé	Cola cordifolia
Apocynaceae	Lammudé	Saba senegalensis
Ramnaceae	Jaabé	Zizyphus mauritania

Source : enquêtes PDC 2018

Ces espèces sont couramment utilisées dans différents domaines. Elles peuvent être directement consommées ou bien utilisés pour la pharmacopée traditionnelle. L'exploitation du bois occupe également une place importante. Il concerne le bois de service, le bois de chauffe et le charbon de bois. De plus le bambou est exploité pour la construction des cases et la clôture, quant aux principaux produits de cueillettes, ils sont composés de produits ligneux comme les pains de singe, madds, et nétés.

La baisse de la pluviométrie ces dernières années conjuguée à des pratiques agraires agressives, entraînent des ruptures de la biodiversité. Les facteurs explicatifs sont d'ordre naturel et anthropique.

4.4.3. Climat

Il est de type soudano-guinéen avec deux types de vents dans l'année : la Mousson, un vent soufflant de Mai à Juin, annonciateur de l'hivernage et l'Harmattan vent chaud et sec, soufflant d'Est en Ouest.

L'année est divisée en quatre (04) périodes selon le calendrier d'occupation des populations.

Ces périodes sont :

- 🕒 « **Thiédou** » « **Sandiaano** » : Correspondant à la saison sèche et dure trois mois (Février à Avril). C'est une période de canicule avec des températures atteignant les 40°C. Pendant cette période, les villageois s'attèlent au défrichage des champs, à l'exploitation forestière, à la réhabilitation des maisons et au petit commerce.
- 🕒 « **Thiéthiéllé** » « **Tilikandoo** » : Période post-hivernale qui dure de Mai à Juin et correspond à la préparation des champs, à la réfection des maisons et au petit commerce des fruits sauvages (madd, nétté,..) et domestiques (mangues, oranges, bananes....)
- 🕒 « **Ndongou** » « **Samaa** » : C'est la saison pluvieuse, elle dure quatre mois (Juillet à Octobre). Elle correspond aux grandes cultures sous pluies. Pendant cette période le cheptel est surveillé et les éleveurs pratiquent la vente du lait.
- 🕒 « **Niawdé** » « **Kounthianmaaroo** » Elle constitue la transition entre la saison des pluies et la saison sèche et est comprise entre Octobre et Janvier. Elle correspond à une période de fraîcheur.

Pendant cette période, les villageois s'activent dans les cultures de contre saison particulièrement le maraichage.

4.4.4. Les Température :

Relativement élevée et variant entre 20 et 40 °C selon les saisons

4.4.5. Les Vents

Ils alternent en fonction des périodes. Nous avons du vent frais en période de fraîcheur entre Novembre et Janvier, des vents chauds et sec appelés harmattans en période de chaleur entre Février et Mai. En fin, la période hivernale est marquée par l'alternance de vent chaud et froid avant et après la pluie.

4.4.6. Pluviométrie

Le régime pluviométrique est très aléatoire. La moyenne des jours de pluie est de (58) jours de pluies en moyenne par an) plus ou moins violents et la présence des vents de mousson. La moyenne pluviométrique annuelle est de 1042,93077mm. La dynamique d'évolution de la pluviométrie est caractérisée par une grande fluctuation selon les années.

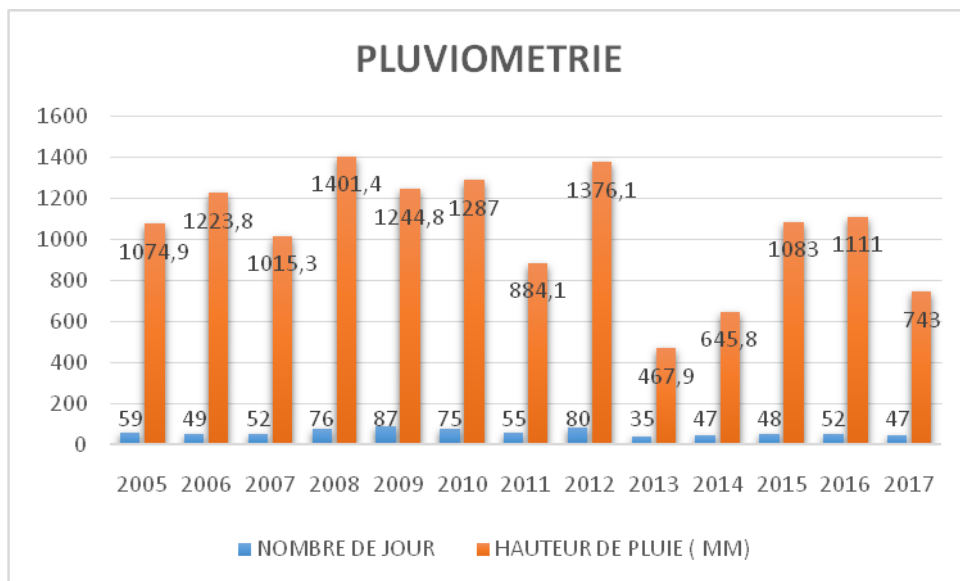


Figure 2 : Evolution de la pluviométrie entre 2005 et 2017

4.4.7. Le réseau hydrographique

La Commune est assez dense en réseau hydrographique. Il est composé de quatorze (14) mares réparties entre les quatre (4) zones. Les mares sont remplies un à deux mois après la saison des pluies avant de s'assécher sous l'action combinée de l'évaporation, l'infiltration et de la consommation. Ces mares ont une durée moyenne d'un (01) à trois (03) mois après la dernière pluie.

Les eaux de surface sont utilisées pour les activités humaines. Elles servent pour l'abreuvement du bétail, pour la pêche, pour la riziculture et le maraîchage. Elles constituent également les principales sources d'approvisionnement en eau pour les villages ne disposant pas d'infrastructures hydrauliques.

L'aménagement de ces mares pourrait constituer un facteur de développement pour des activités économiques.

Le réseau hydrographique présente également quelques contraintes pour la population. Les mares sont les lieux de développement des vecteurs des maladies hydriques

V. BILAN DIAGNOSTIC

5.1. Profil social

5.1.1. Education

5.1.1.1. Préscolaire

La commune de INOR dispose d'une case des tout petit à Taslima comme structures d'enseignements pour le Préscolaire avec un effectif de 87 élèves dont 51 filles et 36 garçons.

5.1.1.2. Elémentaire

La commune d'INOR compte 18 Écoles primaires. Ces écoles présentent les caractéristiques suivantes :

- 72 Salles de classes dont 17 abris provisoires soit 23 %
- Sur 18 écoles seules 11 écoles disposent de latrines et 11 écoles disposent de point d'eau, aucune (0) écoles ne dispose de cantines scolaires ni de clôture :
- Le personnel d'encadrement est composé de soixante-sept (67) enseignants dont dix-neuf (19) femmes. Le ratio est de 37 ,95 % (67 enseignants pour 2543 élèves).
- Le ratio élève/ salle est de 35,31 % (72 salles et le nombre de 2543 d'élèves)
- D'une manière générale, les écoles souffrent d'une insuffisance d'équipements adéquats.
- Un indice de parité en faveur des filles de 51 ,39 % de filles, Il convient de poursuivre les efforts de sensibilisation pour le maintien des filles à l'école ;
- Les performances scolaires sont peu reluisantes entre 2010 et 2017

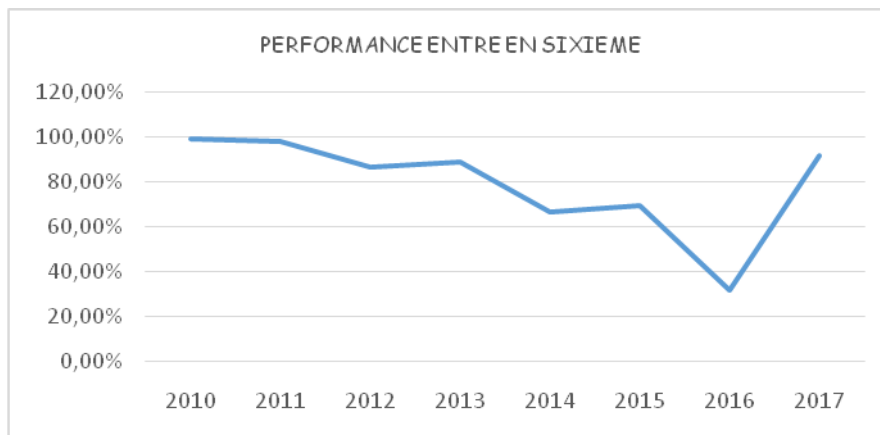


Figure 3 : évolution des résultats d'entrée en sixième de 2010 à 2017

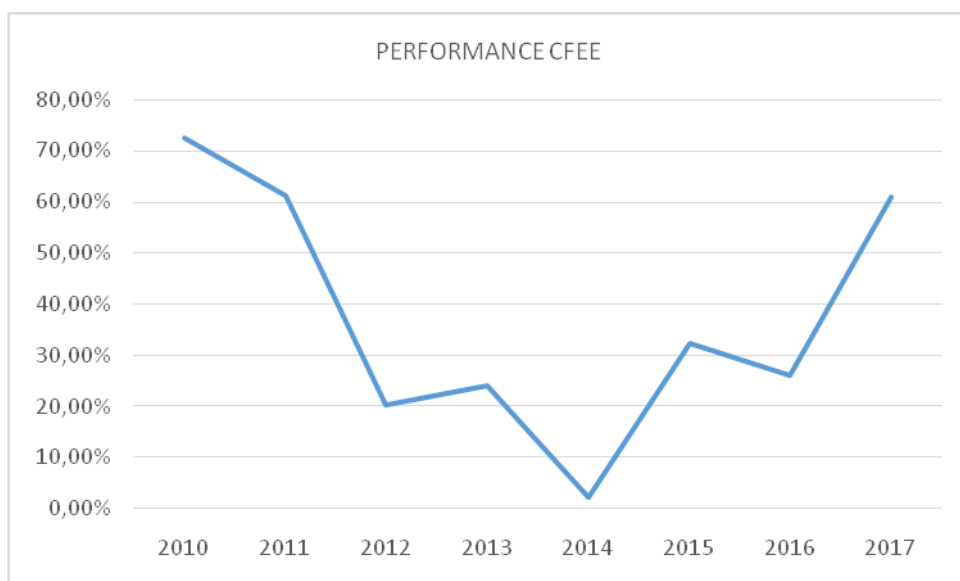


Figure 4 : évolution des résultats du CFEE

5.1.1.3.

Moyen Secondaire

A Inor se trouve l'unique établissement secondaire moyen avec un effectif 367 élèves avec un rapport de 176 filles contre 191 garçons.

Le CEM dispose d'un total de 7 salles est entièrement en dur mais sans bloc administratif (en banco) et 7 classes pédagogiques.

Le collège ne dispose pas d'un bloc de sanitaire. Le collège n'est ni clôturé, ni électrifié. Le CEM ne dispose pas de coin de lecture.

Le corps professoral est composé de 15 agents contractuels dont deux femmes.

Les résultats aux examens du BFEM sont en constante évolution.

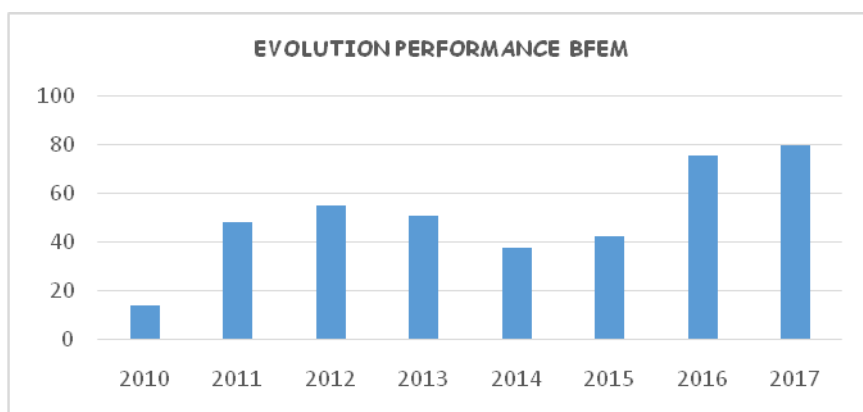


Figure 5 : Evolution des Résultats du BFEM entre 2010 et 2017

5.1.1.4. L'alphabétisation

Dans le domaine de l'éducation non formelle, on note l'existence de salle de classe en mandingue à Inor Banouk et en Puular à Ndongane .

Pour l'éducation et l'apprentissage coraniques la commune d'INOR a sur plusieurs sites Inor Mandingue, Talisma, Mayor, Inor Diola, Tobar, Diawely Doulo, et Baiya des daaras avec des effectifs assez important de jeunes enfants.

Tableau 3 : *Synthèse des atouts et difficultés du secteur*

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel qualifié • 18 Écoles élémentaires • 01 CEM • 01 Case des tout-petits • Disponibilité des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Salles en abris provisoires • Absence de point d'eau • Manque de table-bancs • Cherté et insuffisance des fournitures scolaire • Absence d'école d'alphabétisation • absence de cantine scolaire • Abandon des filles • Manque d'encadrement des élèves • Problème d'état civil • Distance importante entre les villages et les écoles. • Insuffisance de latrines dans certaines écoles • Absence d'électricité dans les écoles • Absence de clôture • Non-respect du quantum horaire • Absence de lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire deux cases des tous petits • Construire 17 classes en dur pour éliminer les abris provisoires dans le primaire • Mettre en place des cantines scolaires dans 18 écoles • Mettre en place un système d'éclairage dans les 18 écoles • Mettre en place un système d'assainissement dans 07 écoles • Créer des écoles franco-arabes • Mettre en place des puits ou forages dans 7 écoles • Clôturer 18 écoles • Créer des daaras modernes • Subventionner le matériel scolaire • Faciliter l'accès à l'état civil • Construire des collèges et lycées à proximité • Augmenter le personnel enseignant • Sensibiliser les parents et les filles • Clôturer le CEM • Electrifier le CEM • Construire des latrines au CEM • Construire un lycée

5.1.2. Santé et *Intégration sociale*

5.1.2.1. Santé

La Commune de INOR dispose d'un (01) Poste de Santé (avec maternité) et de Quatre (04) Cases de Santé dont trois Taslima, Bissari, et Bassada (3) sont en banco et Gadjalel en construction.

La Commune de INOR a un poste de santé qui polarise 13 villages. Magnora Tobaor, Mayor, Kandialon , medina Soukoutoto, et Inor sont à moins de 05 kilometres. Le poste de santé renferme sept (7) salles toutes fonctionnelles

- bureau ICP,
- bureau Sage-femme,
- Pharmacie,
- salle de soin.
- Salle d'observation avec 02 lits et
- Salle hospitalisation pour la maternité avec 03 lits.

Le poste dispose de logements pour l'ICP et pour la sage-femme. Le poste n'est pas clôturé le branchement au réseau du forage tarde à se faire. Le poste de santé reste cependant branché au réseau électrique.

La latinisation se révèle avec un taux faible deux (02) pour le dispensaire et deux (02) pour la maternité

Un véhicule en état de marche n'est pas disponible (ambulance ou similaire) réservé pour faire le voyage entre l'infrastructure sanitaire et le centre de santé. Les services offerts sont : Consultation

primaire curatif, consultation post natale, tests de diagnostic rapide, consultation prénatale, planification familiale.

Tableau 4 : bilan des infrastructures sanitaires existant

INFRASTRUCTURES	EQUIPEMENTS	PERSONNEL
Un poste (01) de santé, une (01) maternité Quatre (04) Cases de Santé dont trois Taslima, Bissari, et Bassada (3) sont en banco et Gadjalel en construction	Existence de Kits de pansement	<ul style="list-style-type: none"> • ASC (01) • Relais (00) • Matrone (03) • Badiènou Gokh (12) • Un dépositaire

Tableau 5 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la santé

ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Poste 01 de santé • 04 Cases de santé • Équipements • Personnel qualifié • Château d'eau et forage • Latrines • Gratuité des soins des enfants de 0 à 5 ans • PEV (programme élargi de vaccination • Comité de santé • Existence d'une mutuelle de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel qualifié insuffisant • Difficulté de logistique • Absence d'ambulance • (3) Case en abris provisoire • Manque de matériel • Manque d'eau et d'électricité • Insuffisance de lits • Manque de latrines 	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le matériel manquant • Augmenter le personnel • Doter la logistique adéquate • Augmenter les lits d'hospitalisation • Sensibiliser les femmes enceintes sur les visites • Mettre en place des latrines • Mettre en place un système d'électricité • Aider les personnes du 3^{ème} âge à se soigner gratuitement

5.1.2.2. Intégration sociale :

Il y a beaucoup de personne qui grâce aux bourses familiales vivent l'intégration par le truchement de l'Etat 2057 bénéficiaires. En outre, par le parrainage, des enfants sont suivis et traités. Cependant, pour que les actions ne se limitent pas à des cérémonies et des festivités au niveau de l'action sociale, avec la couverture de maladie universel avec 416 classique et 33 avec la carte d'égalité et de change avec pour objectif d'assister les handicapés, les familles et les personnes en situation difficile dans leurs différentes activités génératrices de revenu.

5.1.2.3. La protection sociale

5.1.2.4. Protection de l'enfance

En dépit de l'adoption d'une politique nationale de protection de l'enfant beaucoup d'enfants sont encore marginalisés et vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

Ainsi, en matière de survie de l'enfant, les indicateurs de santé et de nutrition ont connu des avancées mais restent en général très élevés.

En matière de développement de l'enfant, les divers programmes et politiques ont permis d'améliorer la fréquentation et scolarisation primaire, en particulier pour les jeunes filles. Ils restent d'importants défis au niveau de la transition envers l'école secondaire, notamment pour les filles.

Dans le domaine de la protection sociale, malgré l'absence de statistiques exhaustives, on note que beaucoup d'enfants se trouvent en situation difficile du fait de leur séparation avec leur famille biologique, pour certains en raison du manque de sécurité et d'amour, pour d'autres pour cause de pauvreté des familles. Ces enfants de la rue sont victimes d'exploitation économique, s'adonnent à la mendicité et à la délinquance et constituent également les couches les plus vulnérables à la

pandémie du SIDA, aux pratiques traditionnelles néfastes alors que certains sont en conflit avec la loi.

La situation des enfants se caractérise également par l'ampleur de certains phénomènes tels que le travail des enfants à abolir. Le travail forcé des enfants existe car ils sont économiquement actifs.

Les principaux facteurs explicatifs sont relatifs aux pratiques traditionnelles et à la pauvreté, et concernent surtout les populations les plus vulnérables dont les femmes et les enfants. En outre, les petites filles sont victimes du mariage précoce.

Des situations en outre telles que l'absence de parents ou d'éducateur adéquat, les violences domestiques, les sévices infligés aux enfants dans le milieu familial, et les violences sexuelles dans tous les milieux apparaissent avoir une ampleur notable mais pas suffisamment connue.

Selon les entretiens 80.% des filles se marient avant 18 ans. Parmi elles, 35% sont mariées avant l'âge de 15 ans. La grande majorité d'entre elles est condamnée au travail domestique.

Il ressort également des résultats du diagnostic que des enfants ne sont pas enregistrés à l'Etat civil.

Le domaine de la protection de l'enfance a connu certaines avancées notables au niveau du cadre juridique et politique. Un cadre juridique assez complet existe pour la protection de l'enfance. La Constitution inclut des dispositions de la CDE et au niveau de la Présidence, la création de la Cellule d'Appui pour la Protection de l'Enfance (CAPE) démontre un appui considérable aux droits de l'enfant. Le comité départemental de protection de l'enfant sous l'égide du Préfet avec le service technique développement communautaire et les partenaires techniques et les élus mette en œuvre la stratégie de protection des enfants. Le comité local au niveau arrondissement et le comité communal et enfin le comité villageois ont des structures relais pour la protection des enfants. Ces comités renferment en leur sein différents partenaires comme l'UNICEF et les élus.

De manière générale, les contraintes ci-après constituent un frein pour la promotion des droits et la protection de l'enfant:

- Le manque de données fiables et d'indicateurs désagrégés sur la situation des enfants qui ne permet pas la hiérarchisation des actions en faveur des différents groupes cibles.
- L'insuffisance des centres d'apprentissage et de réinsertion sociale des enfants en difficulté.
- La coexistence de trois sources de droit (moderne, musulman et coutumier) ne facilite pas la protection de l'enfant.
- La synergie des acteurs pour une grande visibilité dans le suivi.

Tableau 6 : **Synthèse des atouts et difficultés du secteur l'enfance**

Tableau synoptique du diagnostic du secteur de la protection de l'enfant		
ATOUS	CONTRAINTES / GAPS	SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Farine enrichie • Couverture maladie universelle • Sécurité alimentaire avec les partenaires • Gratuité des soins pour les enfants de 0 ans à 5 ans • Existence de CDPE • Partenaire Enda jeunesse action autour de l'enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Malnutrition • Famine • Inondation • Violences sur les enfants • Absence d'état civil des enfants • Mariage précoces • Grossesses précoces • Abandons scolaires • Absence de suivi de la scolarité des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur les dangers de la malnutrition • Inscrire les enfants à la naissance • Outiller le dispositif d'alerte contre les violences • Renforcer les sensibilisations et les sanctions prévues contre les violations • Soutenir les enfants handicapés • Soutenir les vaccinations des enfants • Insérer dans les métiers enfants non

		sclarises • Lutter contre les maladies diarrhéiques.
--	--	---

5.1.2.5. La gestion des risques et catastrophes naturelles

5.1.2.5.1. Feu de brousse

L'une des catastrophes naturelles la plus récurrente dans la Commune reste les feux de brousse. Pour de nombreuses causes et diverses responsabilités, les feux de brousse ravagent la forêt et, nous assistons à des conséquences désastreuses telles que la diminution du couvert végétal, de pâturage ainsi qu'à la destruction de biens matériels.

Cependant, pour résoudre ce fléau naturel mais de sources anthropiques, les populations locales ont d'abord elles-mêmes disent être les principales responsables. En fait, dans un but d'avoir des revenus supplémentaires et subvenir à leurs besoins primaires, des activités telles que le charbonnage, l'apiculture et la chasse sont pratiquées par les autochtones et des exploitants externes. Alors, les méthodes de pratique de ces activités font qu'on assiste souvent à un manque de contrôle du feu, causant très souvent des feux de brousse.

Conscient de ce fléau et étant en partie les principaux responsables, les populations décrivent leur manque de matériel pour lutter contre ce phénomène. De ce fait, elles ont signalés des actions leur permettant de préserver le couvert végétal tout en bien pratiquant leurs activités (apiculture, charbonnage, chasse). Il s'agit :

Mettre en place et équiper des comités de lutte contre les feux de brousse au niveau de chaque village

- Formation de ces comités sur les méthodes préventives de lutte contre les feux de brousse
- Sensibiliser les populations contre les feux de brousse

A côté de ce risque naturel, viennent d'autres catastrophes telles que les inondations et les foudres.

5.1.2.5.2. La Foudre

Face à ce fléau qui pose d'énormes dégâts tels que des pertes humaines, matérielles, des pertes de bétails, les populations ne trouvent qu'une seule solution qui est l'installation de paratonnerres dans la Commune.

Tableau 7 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur la gestion des risques et catastrophes naturelles

<ul style="list-style-type: none"> • Existence de comités de lutte contre les feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de formation des comités • Ignorance des droits des effets • Manque de sensibilisation sur certaines pratiques traditionnelles • Chasses et techniques utilisant les feux • Négligences des exploitants forestiers • Négligence des femmes dans les foyers 	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter des comités de vigilances et de secours contre les catastrophes • Sensibiliser les femmes sur leurs responsabilités après la cuisson • Sensibiliser sur les pratiques néfastes d'exploitation de charbon et de miel • Installer des paratonnerres
--	--	--



5.1.3. Hydraulique et Assainissement

Tableau 8 : la situation générale du secteur de l'hydraulique

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	03 forages (Inor, Kandialong ,Talisma) et 27 puits hydrauliques dont 10 sont dans les écoles
Sources d'énergie	Gas oïl pour le forage
Bornes fontaines	28 bornes fontaines

Les deux forages de Talisma et Inor fonctionnent au Diesel. Le forage de kandianlong fonctionne sur le courant électrique. Les forages desservent quelques treize (13) villages. Deux villages de la commune sont alimentés par le forage de La commune de Bounkiling.

Les populations par les bornes fontaines (28 bornes) accèdent à l'eau potable. Les branchements privés sont quasi inexistant.

La Commune compte une vingtaine puits modernes dont dix (10) sont situés dans les écoles du village. Ces puits assurent une bonne partie de l'approvisionnement en eau potable des populations de la Commune avec dix villages qui souffrent de la salinisation de la nappe.

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de 1,4% qui est en dessous de la moyenne nationale qui est de 17%. Au même moment, celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de 98,6%, d'où la nécessité d'accroître le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel d'au moins 49,3%.

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, etc.) est relativement élevé tandis que dans les concessions (assainissement individuel), il est très faible La commune n'est pas une exception sur les problèmes que connaissent les zones urbaines et rurales sur l'assainissement. Il n'existe aucun réseau d'évacuation des eaux de ruissellement, des eaux usées et aucun système de collecte des ordures ménagères dans la commune.

A ces difficultés s'ajoutent l'absence de latrines modernes dans les ménages et dans les lieux publics (marchés, mosquées, etc.) ; les eaux usées de toutes sortes continuent à être déversées dans la nature. Ces eaux usées ruisselantes ou déversées dans les maisons et les rues sont très riches en germes pathogènes et très dangereuses pour la santé. En effet, en dehors des odeurs et des désagréments d'ordre esthétique qu'elles produisent, elles entraînent un risque sanitaire extrêmement important en raison de leur charge bactériologique élevée et nécessitent des ouvrages d'assainissement individuels adéquats.

L'absence de programme d'assainissement dans la commune ne permet pas le respect des normes d'hygiène et d'habitat. Cette situation reste encore une préoccupation de la population qui

est même prête à contribuer pour disposer d'un bon système d'assainissement individuel et collectif.

L'absence de programme d'assainissement dans la commune ne permet pas le respect des normes d'hygiène et d'habitat. Cette situation reste encore une préoccupation de la population qui est même prête à contribuer pour disposer d'un bon système d'assainissement individuel et collectif avec un programme ATPC

Tableau 9 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • 3 Forages Talisma, Kandialong, Inor • 27 Puits modernes 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des forages, puits • Tarissement des cours d'eau et mares • Château de faible capacité • Impureté de l'eau • Insuffisance de latrines publiques • Faible accès à l'eau potable • Absence de canaux d'évacuation des eaux • Salinisation des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les forages et puits • Foncer les puits • Augmenter les châteaux d'eau • Etendre la desserte dans les villages • Rendre les eaux potables • Aider la population à avoir des latrines modernes • Faire des branchements familiaux privés

5.1.4. Urbanisme habitat et population

La commune enregistre trois types d'habitat : l'habitat traditionnel, l'habitat semi-moderne et l'habitat moderne.

- l'habitat traditionnel est prédominant dans les villages de la commune. Il est constitué de cases rondes ou de bâtiments rectangulaires en banco, recouverts de paille. On retrouve quelquefois au sein d'une même concession des habitations traditionnelles et semi modernes.

L'habitat traditionnel est de forme irrégulière, les limites parcellaires n'étant pas clairement définies. Ce type d'habitat est lié aux valeurs socioculturelles des différents groupes sociaux mais surtout au niveau de revenus des populations.

- l'habitat semi moderne : il est caractérisé par des murs en banco et des toitures en tôles. Ce type d'habitat est faiblement répandu, mais l'est plus à Inor.
- l'habitat moderne : il se caractérise par des constructions de formes rectangulaires, construites en dur (parpaings de ciment ou pierres latéritiques et toiture en tôle) ; ces types d'habitats sont localisés à Inor, et dans une moindre mesure dans certains villages. Ils sont souvent des bâtiments administratifs ou l'incarnation de personnes aisées.

La structuration de la population est ainsi répartie à l'issue des enquêtes

- La zone de GADJALEL avec douze (12) villages pour une population de 2712 hbts répartie en 191 concessions, et 216 ménages
- La zone d'INOR avec huit (08) villages pour une population de 3182 hbts répartie en 124 concessions, et 194 ménages
- La zone de DIOUROUR avec cinq (05) villages pour une population de 1280 hbts répartie en 80 concessions, et 65 ménages
- La zone de KANDIALONG avec neuf (09) villages pour une population de 7848 hbts répartie en 266 concessions, et 221 ménages

Tableau 10: Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'urbanisme et de l'habitat

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> Maison en paille et en dur 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de lotissement Problème de sable Inondation 	<ul style="list-style-type: none"> Lotir les villages Aligner certains villages

5.1.5. Jeunesse sports, et loisirs, culture

Tableau 11 : bilan du secteur Jeunesse sport, et loisirs, culture

La situation générale du secteur est la suivante :

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures Sportives	Néant
Acteurs	14 ASC reconnues
Infrastructures	Mosquée inachevée
Cérémonies et festivités	Ziara annuel séances de rites.
Acteurs	Chefs religieux et ASC

5.1.5.1. La dynamique sportive

Les infrastructures socioéducatives et sportives sont constituées d'un foyer des jeunes, d'un stade pour les championnats de « navétanes ». Il n'y a pas d'autres infrastructures sportives. Cette situation ne favorise pas l'épanouissement des jeunes talents. L'aménagement d'un terrain omnisport pour toutes les disciplines sportives et la promotion d'autres disciplines est une condition indispensable à la dynamique sportive.

5.1.5.2. Le patrimoine historique et actions culturelles

La richesse culturelle de la commune est liée à son histoire. La commune a connu de nombreux événements marquants qui enrichissent le patrimoine historique.

Plusieurs activités culturelles existent notamment, le théâtre, les séances de lutte, l'animation des séances de rites.

Les artistes participent à l'animation des spectacles et organisent des cérémonies à l'occasion de grandes fêtes. Les contraintes se résument à l'absence de moyens financiers et de professionnalisme des artistes. Les mariages, les baptêmes et les circoncisions sont aussi des occasions pour les femmes de valoriser les pratiques traditionnelles de la riche culture.

Tableau 12 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la culture

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> Championnat populaire (navétane) Griots Ziara Mosquée 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de terrain aménagé Chômage des jeunes d'emploi Non affiliation des ASC Absence de foyer des jeunes Arbitre non formé Mosquée non achevée Absence d'aires de jeux aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des terrains de football Créer des emplois pour les jeunes Construire le foyer des jeunes Sensibiliser dans le cadre des affiliations Former les arbitres Doter des équipements les mosquées Former les associations Organiser des journées culturelles

5.2. Profil Economique et Environnemental

5.2.1. Secteurs productifs

5.2.1.1. Pêche

Les villages pratiquent la pêche artisanale mais, elle reste une activité de moindre importance car dépendant des fluctuations pluviométriques et à la maîtrise des techniques de pêche. Elle pratiquée est dans la zone littorale avec : Tobor, Magnora Diola, Magnora mandingue, Inor diola, Inor mandingue, Mayor, Kandialon, Sebek, Baya et Bissary Kansou .Pour développer la pêche dans la commune il faudra aménager le fleuve et ainsi les prises qui s'y effectuent, permettront d'assurer à la population une autosuffisance alimentaire en produits halieutiques.

Un site a été mis en place par la PAPSEN à Bissary kansoye

Tableau 13 : **Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la pêche**

ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Filets traditionnel • Fleuve • Cours d'eau • Existence d'un site de pisciculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarrissement des cours d'eau • Manque de matériel moderne 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des barrages et des bassins de rétention d'eau • Créer des sites de pisciculture

5.2.1.2. Agriculture

L'agriculture se présente comme étant la principale activité de production dans la Commune. Les superficies cultivables sont assez abondantes. Cette agriculture est tributaire des conditions climatiques.

Le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, le coton sont les principales cultures rencontrées dans la Commune.

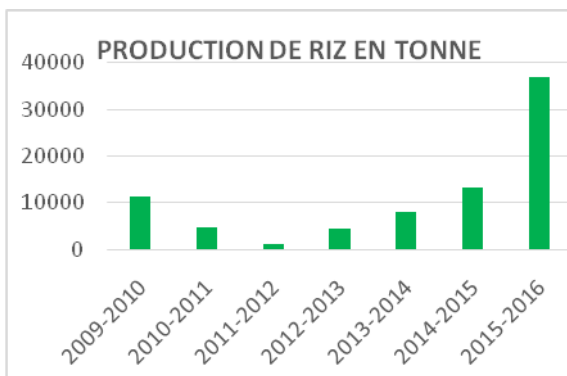


Figure 6 : Evolution de la production du riz par tonne

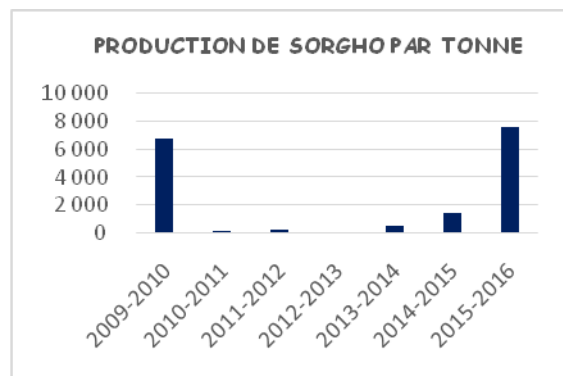


Figure 7 : Evolution de la production du sorgho par tonne

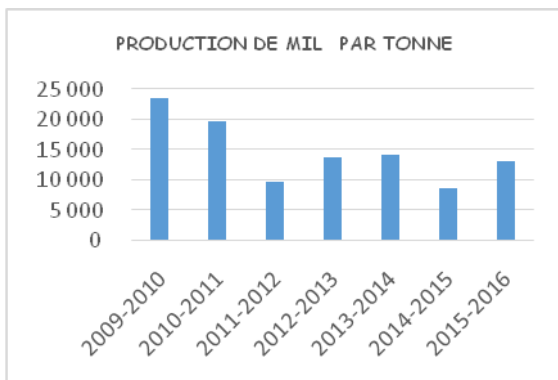


Figure 8 : Evolution la production du mille par tonne

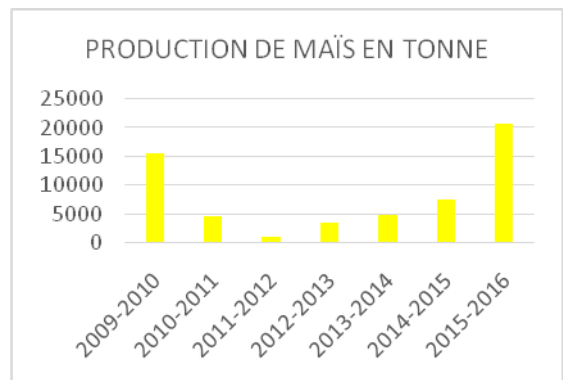


Figure 9 : évolution de la production de maïs par tonne

Les cultures de rentes sont aussi présentent dans le département comme en atteste les statistiques recueillies des documents du DRDR:

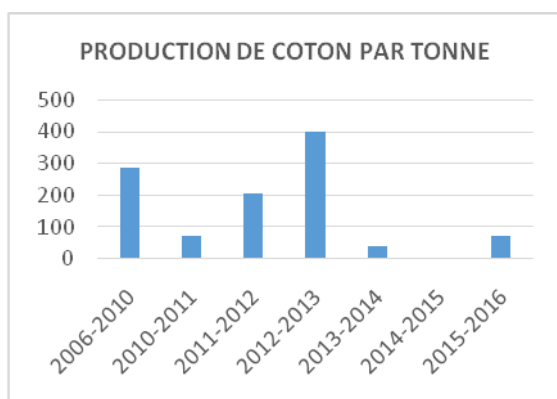


Figure 10 : Evolution de la production de coton par tonne

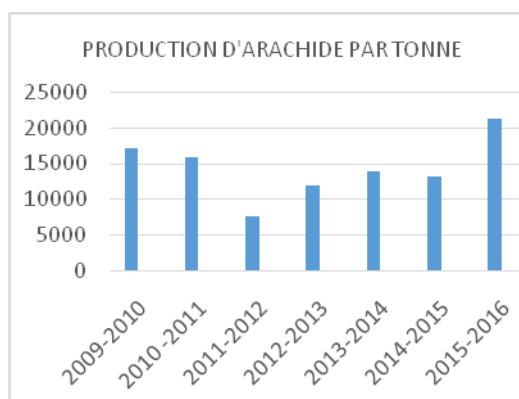


Figure 11 : Evolution de la production d'Arachide par tonne

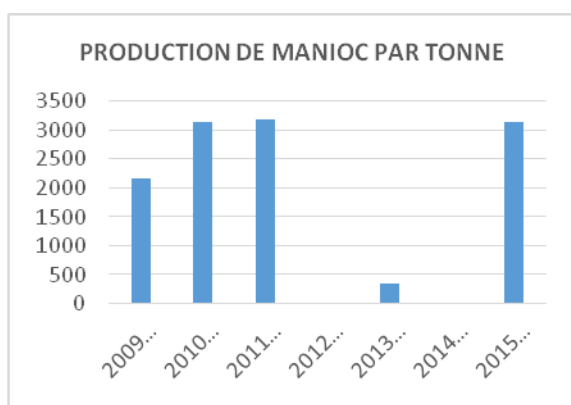


Figure 12 : Evolution de la production de Manioc par tonne

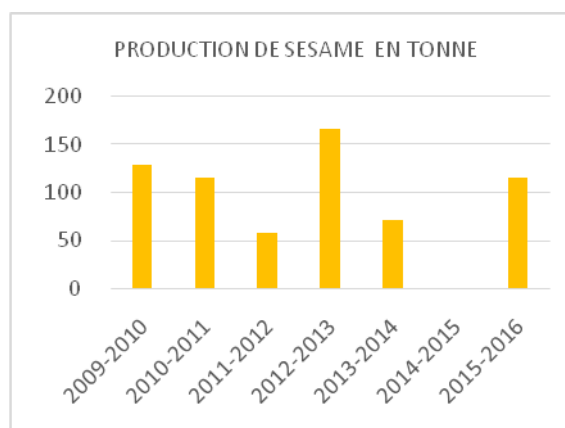


Figure 13 : Evolution de la production par tonne

Tableau 14 : Répartition des superficies agricoles moyennes 2009-12 et population rurale 2012

CULTURE	SURFACE
Mil	37,8%
Arachide Huilerie	29,4%
Riz	14,1%
Mais	10,7%
Sorgho	4,3%
Manioc	0,8%
Fonio	0,8%
Coton	0,7%
Niebe	0,7%
Sesame	0,6%
Patate Douce	0,1%
Bissap	0,1%
Pasteque	0,0%
Piment	0,0%
Total Ha	44.206
Tot Pop Rur 2012	104.798
Hab_rur/ha	2.4

Source : Source ANS Rapport d'étude PAPSEN

Les superficies sont réduites à cause de la diminution de la pluviométrie et l'ensablement et de la salinisation de certaines rizières, d'année en année.

Les récoltes sont souvent conservées dans des greniers et les techniques de transformations céréalières sont inexistantes. Les récoltes comme l'arachide sont vendues dans les seccos aux

opérateurs économiques et quelquefois sur place aux commerçants banabanas. Les céréales (mils, maïs) sont écoulées vers le marché hebdomadaire de Bounkiling

Les modes de cultures rencontrées sont : les labours et les semis directs. L'équipement agricole est composé de houe-Sines, de semoirs, de billonneuse, de charrues et de charrettes. C'est un matériel insuffisant et obsolète. Seuls les producteurs ayant des revenus plus élevés ont pu renouveler leur matériel agricole. La traction animale comprend les ânes, les bœufs et le cheval. L'agriculture n'est pas mécanisée dans la Commune.

Les principales contraintes de l'agriculture sont liées à l'accès aux facteurs de production. En effet, le faible pouvoir d'achat des producteurs conditionne le niveau d'équipement en matériel agricole, l'acquisition de semences sélectionnées et d'intrants. La texture des terres de la Commune nécessite un matériel agricole important dont ne disposent pas encore les producteurs.

Les sols sont pauvres et les rendements faibles malgré la pratique de la jachère, les rotations culturales et l'amendement par le parage du bétail ou apport de fumure organique ou d'engrais. Les coûts élevés des engrais entraînent leur faible utilisation par les agriculteurs.

Cependant toutes ces spéculations connaissent une baisse de production due à plusieurs facteurs que sont :

- L'appauvrissement des sols dû à leur surexploitation, à l'érosion hydrique et éolienne mais aussi à l'acidification par les résidus de l'engrais chimique
- La mauvaise répartition des pluies dans le temps
- La vétusté ou le manque de matériel agricole et l'insuffisance des bêtes de traits
- La cherté des intrants
- La mauvaise qualité des semences ou le retard dans leur mise à disposition des paysans
- Le retard dans les semis est dû à la divagation du bétail
- Faiblesse du temps de travail dans les opérations culturales
- L'insuffisance de l'encadrement des paysans

A ces facteurs va s'ajouter maintenant celui de la pression foncière. Face à ces multiples problèmes des solutions ont été préconisées parmi lesquels :

- la nécessité de coopération de la commune avec les communes voisines pour prévenir et gérer les éventuels conflits
- l'urgence de penser à une transformation de l'économie de la commune pour qu'elle ne soit plus basée fondamentalement sur l'agriculture.

Pour lutter contre la pauvreté des sols, les populations, qui pratiquent aussi l'élevage, utilise la fumure organique.

5.2.1.3. L'activité maraîchère

Cette activité alternative pour diversifier leurs sources de revenus est exercée au niveau des zones de dépressions au niveau des zones de la commune, Elle est essentiellement pratiquée par les femmes de façon collective ou individuelle. Les principales spéculations sont, l'aubergine, l'oseille etc.

Il faut signaler que la commune dispose d'énorme potentialité pour la pratique du maraîchage avec la disponibilité de zones dépressionnaires (vallées et bas-fonds) propice à la pratique de cette activité, à la présence d'une nappe peu profonde par endroit et à la disponibilité d'une main d'œuvre locale essentiellement constituée par les femmes.

En dépit de ces énormes potentialités, la pratique du maraîchage tarde à être pleinement valorisée. En effet non seulement elle n'occupe que peu sur les superficies emblavées mais elle

est généralement pratiquée en saison des pluies autour des concessions (Champs de case) et dans certaines vallées. Elle n'en demeure pas moins un additif de revenu pour les ménages.

5.2.1.4. L'arboriculture

La pratique de l'arboriculture fruitière est très marginale dans la commune en dépit des potentialités naturelles qu'offre la zone. En effet les populations locales sont beaucoup plus orientées dans le secteur de l'exploitation forestière que dans la pratique de l'arboriculture qui est pratiquée par quelques ménages.

Tableau 15 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur l'agriculture

TABLEAU SYNOPTIQUE AGRICULTURE		
ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTÉS	ACTIONS PRÉCONISÉES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de semences • Sol cultivable • Bonne pluviométrie • Charrues, bœufs, ânes et houes • Ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Semences insuffisants • Absence de magasin de stockage • Manque de matériels agricoles • Absence de matériels de transformation des produits locaux • Faible occupation des sols • Divagation des animaux • Cherté des engrais • Arrivée tardive des intrants • Absence de bassins de rétention • Manque de formation et d'information des agriculteurs • Insuffisance de la pluviométrie (années précédentes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionner les semences à temps • Chercher des partenaires • Construire des magasins de stockages • Augmenter le matériel agricole • Faire des demandes pour l'obtention des terres • Aménager des bassins, vallées et barrages • Aménager des parcours de bétails et faire respecter la loi • Distribuer des engrais • Former et informer les agriculteurs.

5.2.1.5. Elevage

C'est un élevage traditionnel de type extensif qui est pratiqué dans la Commune. Les bovins, sont considérés généralement par la communauté peulh comme un patrimoine qui traduit beaucoup plus la notoriété, la richesse, et surtout la garantie d'une quiétude sociale au sein de la communauté. Généralement la plus grande partie du cheptel appartient aux femmes. Suivant des coutumes c'est au cours du mariage qu'elles reçoivent des hommes des vaches en guise de dot, et ces vaches sont élevées jalousement au fil des années et ne servent qu'à la production du lait. Les vaches ne sont vendues ou cédées qu'en cas d'extrême urgence ou d'un besoin commun d'argent (ex : pendant les grandes cérémonies familiales, ...)

Le bétail est gardé en troupeau dans des prairies jouxtant les habitations et confié à des jeunes garçons qui sous la supervision des propriétaires sont chargés de les conduire en pâturage dans la brousse, de faire les traites tous les matins et tous les soirs et de les surveiller. A défaut de pouvoir utiliser ses propres enfants, les propriétaires font appel à des serviteurs qu'ils acceptent de prendre en charge en les logeant chez eux.

En dehors de l'élevage des bovins, on trouve de nombreux éleveurs de poulets, de porcs et de chèvres. Cet élevage domestique très répandu, est destiné à l'autoconsommation (surtout les chèvres et les poulets). L'élevage de chèvres y est très développé mais, reste peu valorisé malgré une forte présence de chèvres dans les concessions.

Ainsi, une amélioration de la gestion du cheptel devrait à faire de ce secteur de l'élevage un levier important de croissance pour la commune notamment par :

- une organisation des éleveurs en regroupement syndicale
- un encadrement technique la professionnalisation des éleveurs
- une facilitation d'accès aux produits vétérinaires (parc de vaccination)
- une politique d'amélioration du cheptel (insémination artificielle)
- une facilitation d'accès au Crédit pour les projets d'embouche
- une bonne gestion (entretien et maintenance) des abreuvoirs et puits pastoraux
- une politique de surveillance participative accrue pour la réduction du vol de bétail (comité de vigilance, parc de vaccination, marquage, répertoire, ...)

La production de lait et de viande est insuffisante dans la commune de même que la présence d'équipement pastoral. Les races locales produisent au maximum 1 à 2 litres/vache/jour au prix de 300 FCFA/litre. La commercialisation d'animaux sur pieds se fait vers les marchés hebdomadaires car il n'existe pas de point de vente spécifique.

L'élevage connaît de sérieux problèmes qui bloquent son développement. D'une part, les difficultés sont généralement les maladies animales parasitoses. D'autre part, l'utilisation incontrôlée de produits pesticides dans l'agriculture pose des problèmes de santé animale qui ont pour conséquence: l'amaigrissement, le manque de résistance face aux maladies et la mort de l'animal. A cela s'ajoutent l'absence de programme pastorale, l'inexistence de zones de pâturage, le vol de bétail, le manque de conservation de l'aliment de bétail, le manque de soins vétérinaires, non subvention de l'aliment de bétail durant la période de soudure.

Le sous-secteur de l'élevage occupe une place très importante dans le processus de développement du département de Bounkiling. Pendant la saison des pluies, les bergers se déplacent avec leurs troupeaux vers les zones non cultivées pour éviter les conflits avec les agriculteurs. L'absence de parcours de bétail et de zone de pâture conjointement fixés entre agriculteurs et éleveurs, reste une source de conflits.

La vente de lait pendant l'hivernage permet à certaines familles de subvenir à leurs besoins quotidiens. De plus les paires de bœufs aident les cultivateurs dans les travaux champêtres.

L'insémination artificielle est pratiquée dans la zone pour améliorer l'espèce locale et augmenter la production laitière.

Les maladies comme la pasteurellose, le charbon, les fourbures et le new castel apparaissent annuellement et sont traités par les auxiliaires.

Cependant l'insuffisance des infrastructures agro-pastorales (parcs à vaccination, abreuvoirs, etc.), des produits vétérinaires et de l'encadrement par rapport à l'importance du cheptel, la surcharge des pâturages et les feux de brousse en saison sèche, constituent les contraintes majeures pour le développement de l'élevage dans la Commune.

Tableau 16 : **Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'élevage**

ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de bétail • Existence de points d'eau • 01 agent Vétérinaire • Abondance pâturages • 03 auxiliaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Épidémies • Vol de bétail • Feux de brousse • Manque de points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Vacciner les animaux • Assurer la sécurité • Appliquer la loi sur le vol de bétail • Créer des comités de lutte contre les feux de brousse • Augmenter les puits et forages

5.2.1.6. Commerce

Dans la commune, on note la présence de boutiques qui vendent divers produits souvent sollicités (boîtes de conserve, piles, sucre, lait, matériels électroniques, téléphones portables, cigarettes, tissus, brasserie, pièces détachés pour vélos et motos, vrac de carburant et de lubrifiant, etc.). L'activité commerciale constitue un véritable levier dans le processus de développement socioéconomique de la Commune.

Elle permet aux populations de s'approvisionner en produits de consommation courantes (riz, savon, huile, céréales).

Les matériels d'équipement (matériel électroménager, équipement de maison) et de matériel de construction (bâtiment, équipement à usage communautaire), s'achètent à Bounkiling.

Le marché hebdomadaire de Bounkiling (louma) polarise l'ensemble de la Commune et de l'arrondissement.

Tableau 17 : *Synthèse des atouts et difficultés du secteur du commerce*

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
- Boutiques	- Absence de sécurité pour défaut d'électricité	- Assurer la sécurité de la population
- Cantines	- Inexistence de marchés permanents construits, ni hebdomadaires	- Mettre en place un système d'éclairage public
- Marchands ambulants	- Cherté des marchandises	- Aménager un marché hebdomadaire et permanent
- Tables	- Cherté du transport	- Diminuer le prix du transport

5.2.1.7. Artisanat

Ce sous-secteur se singularise par diverses filières très peu développées. Il concerne plus particulièrement les prestations de services ayant trait au bricolage et non à la production.

Les artisans contribuent fortement à la fabrication de matériels agricoles. En effet, pendant l'hivernage les forgerons sont très sollicités pour la réparation des instruments de culture et la fabrication de houes.

Par ailleurs, d'autres corps de métiers sont constitués et concernent principalement:

- la menuiserie,
- la couture,
- et la cordonnerie
- la boulangerie traditionnelle
- La réparation de vélo et moto

Cependant, le sous-secteur rencontre d'énormes difficultés liées aux :

- Au manque criard d'initiatives des artisans, et à la méconnaissance de l'environnement institutionnel du secteur.
- A l'acquisition de matières premières,
- A l'écoulement des produits finis,
- A la non affiliation à la chambre des métiers
- Aux difficultés d'accès au Crédit,
- A l'insuffisance d'espaces de commercialisation (souks)

Le diagnostic de ce secteur a révélé aussi qu'il n'existe aucune relation entre les artisans et le conseil municipal. En fait, l'artisanat ne bénéficie d'aucun appui de la part de l'institution locale qui n'en tire pas de profit car les artisans ne paient ni impôt, ni taxe.

Aujourd'hui, pour moderniser ce sous-secteur, les artisans se sont assigné des objectifs. Pour ce faire, diverses actions seront menées parmi lesquelles:

- S'organiser en groupes socioprofessionnels afin de renforcer leur capacité de gestion d'entreprise artisanale,
- Participer aux sessions de formation technique et de recyclage, en
- collaboration avec la chambre des métiers,
- Créer un cadre de concertation entre les artisans et le conseil rural,
- Construire des espaces de stockage et de commercialisation des produits de l'artisanat,
- Construire une case foyer pour soutenir la production artisanale des femmes,
- Chercher des partenaires pour leur faciliter l'accès au Crédit.

Tableau 18 : Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'artisanat

ATOUPS	GAPS	SOLUTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'emploi et développement local 	<ul style="list-style-type: none"> • -Manque de matériels • -Manque de matières premières • -Manque de centre de métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Equiper le secteur • Initier des formations des artisans • Construire un centre de formation

5.2.2. ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.2.2.1. Foresterie

La commune d'Inor dispose certes de ressources forestières, mais celles-ci connaissent une forte dégradation consécutive à la baisse de la pluviométrie et aux actions anthropiques. En effet, les ressources forestières font l'objet d'une forte agression de la part des ménages locaux qui les utilisent pour les besoins de la cuisson.

Les activités forestières concernent surtout la cueillette et l'apiculture. Les espèces végétales sont utilisées pour la consommation, l'alimentation du bétail, la pharmacopée, le bois d'œuvre. L'arbre constitue une grande alternative face au problème de l'alimentation du bétail surtout en saison sèche et en début de saison des pluies. Le fourrage aérien (*Pterocarpus erinaceus*, *Zizyphus mauritiana*) sert de relais aux herbacées destinées à d'autres types d'utilisation (paille pour les chaumes des cases, rembourrage des matelas, etc.). Les fruits participent à la diversification et à l'amélioration quantitative et qualitative de l'alimentation des populations. Ainsi, les fruits de *Parkia biglobosa*, *Saba senegalensis*, *Adansonia digitata*, *Tamarindus indica*, *Cordyla pinnata*, *Mangifera indica* sont directement consommés ou bien utilisés avec d'autres aliments. La plupart des plantes sont utilisées pour leurs vertus médicinales. Les espèces les plus utilisées sont : *Butyros permum*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, *Tamarindus indica*, *Zizyphus mauritania*... Les espèces au bois dur sont utilisées pour la fabrication de mobiliers et d'équipements. Il s'agit de : *Adansonia digitata*, *Zizyphus mauritania*, *Pterocarpus erinaceus*. D'ailleurs leur utilisation intense explique la diminution de certaines d'entre elles comme le *Pterocarpus erinaceus*.

Mais, depuis quelques années, l'évolution du milieu et la pression démographique ont entraîné une diminution du potentiel des ressources végétales. Ainsi, pour des soucis de conservation de la forêt, les populations se sont adonnées à des activités de reboisements et de luttés contre les feux de brousse. Mais les activités de reboisement sont assez ponctuelles et insuffisantes. Les comités de lutte contre les feux de brousse et les comités de reboisement mis en place par la population sont peu dynamiques et ne disposent pas de moyens adéquats pour la restauration et à la protection de la végétation.

Tableau 19 : les espèces les plus utilisées dans la Commune

ESPECES	PARTIE	UTILISATIONS
Tamarindus indica (tamarinier)	fruits	Commerce, consommation
Parkia biglobosa (nété)	Fruits, bois, graines	Consommation, commerce
Pterocarpus erinaceus (venn)	Ecorce, tronc, feuilles	Aliment bétail, bois de chauffe et d'oeuvre, pharmacopée
Adansonia digita (baobab)	Fruits, feuilles	Consommation, commerce
Saba sénégalensis (mad)	Tronc	Commerce, artisanat

Source: enquêtes PDC 2016

Tableau 20 : *Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la foresterie*

ATOUPS	GAPS	SOLUTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Bois d'œuvre • Bois de chauffe • Plantes médicinales • Augmentation de la pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation abusive • Feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> • Monter un comité de suivi • Eviter les coupes abusives • Aménager des pare-feux • Equiper le village en matériels de lutte contre les feux de brousse

5.2.2.3. Apiculture

L'existence de la forêt offre d'importantes opportunités à la population pour une bonne pratique de l'apiculture. La présence des ruches dans ces forêts permet aux populations de s'adonner à la collecte du miel. La production est consommée ou écoulee se fait au niveau de la capitale régionale. Le secteur n'étant pas structuré et contrôlé, les récoltes se font de manière désordonnée. De ce fait, le nombre d'apiculteurs et de quantité de miel récoltée ne peuvent être connus. Cependant la culture du miel est une activité très importante car elle joue un rôle non négligeable dans le revenu des ménages.

Cette activité a contribué de manière importante à l'amélioration des conditions de vie et des revenus de ces populations. Par ailleurs les quantités de miel sont écoulées dans les marchés hebdomadaires.

Ainsi, à cause du mauvais état des routes et du manque de moyens de transport, les populations ont des difficultés dans l'acheminement et la commercialisation de la production. Entre autre nous pouvons citer comme contraintes :

- un manque de formation qui leur pousse à utiliser des méthodes de collecte du miel nocives à la végétation entraînant des feux de brousse et l'appauvrissement des terres.
- Une insuffisance de matériel et de ruches artificielles font que la production reste toujours faible

Ainsi, pour la promotion de ce sous-secteur, aussi important pour le revenu des ménages, les populations ont proposé certaines solutions que sont :

- La formation des apiculteurs sur les techniques de collecte et la gestion des ruches
- L'appui en matériels et en équipements
- L'appui financier des partenaires.

La valorisation des activités apicoles dans les massifs devra mettre l'accent d'abord sur l'amélioration des pratiques apicoles traditionnelles à différents niveaux : (Ruches et Récolte).

Tableau 21 : *Synthèse des atouts et difficultés du secteur de l'environnement*

ATOUPS	GAPS	SOLUTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une forêt classée • Existence de ruches 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de collectes nocives • Manque de gestion des ruches - insuffisance des ruches • Insuffisance des équipements - manque de formation • Difficulté de commercialisation manque de formation • Manque de moyens adéquates • Mauvais état des routes 	<ul style="list-style-type: none"> • Former sur la gestion des ruches • Former sur les méthodes de Récolte du miel • Appuyer en équipements - appui financier de partenaires

5.2.3. Changements climatiques

L'agriculture dans la commune demeure traditionnelle dominée par son caractère itinérant sur brûlis. La surexploitation des terres, la déforestation continue a produit des conséquences irréversibles sur la biodiversité et l'état des sols qui sont devenus très dégradés en un temps record.

Dans ce cas, l'agriculture déjà non modernisée (utilisant des techniques et outils rudimentaires, aucune stratégie de maîtrise de l'eau) est devenue plus vulnérable.

Ces conséquences néfastes sur les ressources naturelles du fait des pratiques agricoles dans la commune se sont accentuées avec le changement climatique qui met l'agriculture et les ressources naturelles à de rudes épreuves dans la commune.

Bien qu'utilisé à faibles fréquences/quantités, il faut noter que l'agriculture fait recours aux intrants agricoles (engrais et pesticides) qui Créent des dommages aux sols, l'eau, la flore et la faune.

D'une manière générale les éléments d'appréciation des impacts des activités agricoles sur l'environnement se résument comme ci-après :

- les premiers anthropiques sur les sols et les savanes semi-arborées ;
- la régression de la couverture végétale naturelle et par ricochet, la destruction des niches des animaux ;
- l'inversion de la flore et la disparition de certains éléments de la diversité biologique (faune et flore) ;
- les déséquilibres dans les propriétés des sols du fait de l'exposition de ces sols d'une part et de leur mise en culture anarchique ;

Les activités agro-forestières concernent l'exploitation du bois d'œuvre, de service, du charbon de bois et des produits de cueillette. Toutefois, les activités de cueillette qui concernent surtout la collecte du pain de singe restent limitées du fait des menaces que constituent les singes rouges.

Le bois est très usité dans la zone car il constitue la source d'énergie et reste le principal matériel de construction. Les espèces comme les doués, le rônier sont les plus utilisés pour les bois d'œuvre L'agro-fruitier n'est pas trop développé, il se limite à des plantations de quelques pieds de manguiers sur les berges des rivières et de petites exploitations de bananeraie. Des financements sont attendus dans ce sens par les GIE basés dans la zone. La Commune est une zone essentiellement forestière et les populations peuvent tirer profit de cette potentialité. Cependant l'exploitation de la forêt doit entrer dans le cadre d'une gestion durable afin d'assurer aux générations futures un environnement décent.

Tableau 22 : *Synthèse des atouts et difficultés lié au changement climatique*

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none">• Existence de Forêt• Sols fertiles• Présence de Cours d'eau• Diversité de la faune• Pâturage important	<ul style="list-style-type: none">• Fréquence de feux de brousse• Tarissement des cours d'eau• Disparition de certains animaux• Manque de fertilité des sols	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population• Éviter les feux de brousse• Autoriser le déboisement de manière légale• Surveiller la forêt avec les agents des eaux et forêts

5.2.3.1. PROBLEMATIQUE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

La commune est confrontée à une insécurité alimentaire et nutritionnelle, aux effets du changement climatique et aux catastrophes d'origine naturelle. Une des approches pour l'analyse de la vulnérabilité est celle fondée sur l'économie alimentaire des ménages. En effet, chaque ménage assure sa sécurité alimentaire à partir des composantes principales suivantes : la production agricole (vivrière et de rente), la production animale et les revenus tirés des produits de l'élevage, des activités économiques génératrices de revenus, de la migration et du salariat agricole. C'est à travers ces différentes composantes que, chaque année, on assiste à des diminutions ou des augmentations de disponibilités ou d'accessibilité à l'alimentation dans chaque zone suite à des événements conjoncturels biophysiques ou socio-économiques. Il s'agira d'établir

des profils alimentaires en considérant la production moyenne des différentes composantes de sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire n'est pas nouvelle, mais un certain nombre de facteurs corrélés ont contribué ces dernières années à augmenter cette vulnérabilité tels que:

- L'augmentation de la pauvreté liée à une économie en déclin reposant essentiellement sur une agriculture de subsistance de l'agro-pastoralisme pour vivre. Les pratiques culturales sont pour l'essentiel restées peu productives avec une faible utilisation de semences améliorées et d'intrants agricoles.
- Des prix de denrées alimentaires élevés et fluctuants au cours de l'année réduisant l'accès des ménages les plus pauvres à la nourriture en période de soudure et de pénurie alimentaire.
- Une croissance démographique élevée augmentant la pression sur des ressources déjà maigres. Ceci avec notamment comme résultats : la dégradation des sols, le surpâturage, et l'augmentation des conflits liés à l'accès aux terres et à l'eau.
- La migration et l'envoi d'argent par les migrants constitue une contribution essentielle pour de nombreuses familles.
- Une forte sensibilité aux stress agro-écologiques. Les changements climatiques et les saisons de pluies erratiques ont un impact important sur la sécurité alimentaire.

Tableau 23 : **Synthèse des atouts et difficultés du secteur de la sécurité alimentaire**

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Culture pluviale • Diversification des cultures • Farine enrichie 	<ul style="list-style-type: none"> • Inondation • Pertes • Incendie • Baisse des rendements agricoles • Absence d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations sur les lieux d'habitation • Rendre potable les eaux • Enrichir les aliments et les varier

5.3. Secteurs d'appui à la production

5.3.1 Énergie et Industrie et PME

L'accès à l'électrification est par ailleurs un élément catalyseur pour le développement d'AGR, permettant ainsi la Création de richesses et l'amélioration des conditions de vie des populations.

En dépit de son importance dans le développement socio-économique des populations, le taux d'électrification de la commune est estimé presque aujourd'hui à 0%. En effet seuls trois villages sont connectés sur le réseau de la SENELEC (kandailong, Inor, Taslima) et 02 avec une centrale avec ASER (Bissary Kansoy, Magnora 1) Les grandes artères de la commune ne sont pas aussi éclairées la nuit, et aussi certains édifices publics (écoles, mairie, mosquées,)

Dans un tel contexte il est évident que les opportunités de développement économique et social sont fortement limitées.

Face à cette situation, l'énergie solaire constitue une alternative pour certains ménages.

Le bois de chauffe est utilisé dans les fours traditionnels ou boulangeries (11),

Les restaurants (01), ateliers de coutures (6) ; les ateliers de menuiserie métallique (01), les boutiques d'alimentation générale (23), les ateliers de couture (6), les moulins et décortiqueuses (09) mais seulement trois fonctionnent utilisent les groupes électrogènes à base de gas-oil pour fonctionnel comme source d'énergie

Les familles utilisent comme combustible le bois mort dans la cuisson des repas. Le gaz est jusqu'à présent inaccessible dans la localité du fait de l'éloignement.

Tableau 24 : **Synthèse des atouts et difficultés du secteur de énergie**

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
--------	---------------------	---------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Trois villages disposent de l'électricité • Deux villages ont une centrale ASER 	<ul style="list-style-type: none"> • Cout élevé des panneaux solaires • Absence d'éclairage public • Villages non électrifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des panneaux solaires dans les lieux publics • Augmenter les villages à électrifier
--	--	--

5.3.2. Transport et communication

Ainsi la Commune est reliée à la commune de Bounkiling par une piste non bitumée 10 kms. de la capitale départementale. Cependant le transport est assuré par quelques véhicules en très mauvais état et de manière irrégulière. Les déplacements sont le plus souvent effectués à pied, à vélo ou en moto, ou encore par charrette. Les populations sont obligées de couvrir de longues distances à pied pour accéder aux services sociaux de base qui sont localisées dans le chef lieu de Commune. Cette situation pose entre autres les problèmes suivants: l'évacuation des malades, l'écoulement des produits. En plus les routes sont impraticables pendant la saison pluvieuse. Le réseau téléphonique, notamment le réseau GSM (*Global System for Mobile communications*), couvre certains villages de la Commune.

Cette couverture est assurée par les opérateurs Orange et Tigo, mais les villages trop éloignés du chef-lieu de la Commune n'en bénéficient pas. La connexion internet 4 G n'existe pas dans la Commune. En plus, la RTS (Radiotélévision Sénégalaise) est disponible dans la Commune. Les Populations désirent l'amélioration et la diversification des chaînes de radios et télévisions du pays.

Tableau 25 : *Synthèse des atouts et difficultés du secteur de transport*

ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Charrettes • Vélos et motos • Pieds • Téléphone • Une radio communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone non couverte par le réseau téléphonique • Absence de piste intra village 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des taxis ou transport commun • Assurer la couverture du réseau téléphonique • Implanter un garage

5.3.3. Mines, industrie, artisanat

Les potentialités minières sont principalement constituées par les nombreuses carrières et exploitations artisanales du SEL. En effet, la commune à l'instar des autres collectivités de l'arrondissement dispose de nombreuses carrières qui sont généralement exploitées pour les besoins de construction. Le secteur de l'artisanat occupe une importante place dans l'économie locale. La commune compte de nombreux artisans qui s'activent dans le tissage, la sculpture, la teinture, la poterie et la forge. Ces différents artisans, très dynamiques, disposent d'une riche expérience et d'un savoir-faire d'une grande valeur pouvant être rentabilisés dans le cadre du développement socioéconomique de la commune.

Cependant, les secteurs sont handicapés par :

- le manque de moyens matériels et financiers des acteurs ;
- l'absence de partenaires intervenant dans ce secteur ;
- le faible niveau d'organisation des acteurs locaux. L'activité industrielle est quant à elle inexistante dans la commune.

5.4. La dynamique organisationnelle

5.4.1. Les structures villageoises

5.4.2. Les Organisations communautaires de base

La Commune de Inor compte un tissu associatif relativement dense. Les différentes organisations communautaires de base(OCB) répertoriées participent à la promotion du développement local.

5.4.3. Les associations sportives et culturelles

Les organisations de jeunesse sont au nombre de 05 ASC. Elles s'adonnent à la pratique du sport essentiellement. Les infrastructures sportives n'existent pas ou tout au plus, se résument à des terrains vagues sans aucun aménagement. Du coup, les autres disciplines n'étant pas pratiquées (basketball, handball, volleyball...) les activités sportives se résument au Football versus Navétanes (avec des ASC pour la plupart non formelles).

5.4.4. Les GIE

La Commune de Inor compte plusieurs groupements. Les enquêtes ont permis d'identifier un GIE. Il s'agit de groupements mixtes, de femmes ou d'hommes qui mènent des activités génératrices de revenus. Les principales activités développées sont l'embouche, le petit commerce, la transformation et la commercialisation du sel, l'agriculture, le maraîchage, le petit commerce, l'aviculture, etc. De par ces différentes activités, ces GIE participent à l'amélioration des conditions de vie de leurs membres et partant à la lutte contre la pauvreté.

5.4.5. Les groupements de promotions féminines (GPF)

Dans la Commune les femmes sont confrontées à de nombreuses difficultés. Par exemple, les équipements d'allégement des travaux domestiques (moulin, robinet, etc.) sont très insuffisants voire inexistantes. Cette situation rend très pénible les travaux domestiques. Pourtant l'existence de tels équipements pourrait se traduire une amélioration des conditions de travail des femmes. Les femmes sont analphabètes en majorité et sans aucune formation professionnelle. La Commune de Inor ne compte aucun centre de formation féminine. A cela s'ajoute leur faible accès aux financements. En dépit de ces contraintes, les femmes d'Inor participent tant bien que mal au développement local. Il existe, en effet, dans la Commune de Inor une forte dynamique associative féminine (environ 15 GPF) animée par les différents groupements de femmes dont la présence est notée dans tous les villages de la Commune de Inor. En outre, il existe une fédération regroupant tous les GPF de la zone. Les organisations féminines mènent diverses activités économiques comme le petit commerce, la transformation de fruits, de légumes et de céréales locales, la transformation de produits de l'embouche. Les recettes tirées de ces différentes activités leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie et de participer à la lutte contre la pauvreté. Pourtant, les GPF de la Commune de Inor rencontrent d'énormes difficultés dans le déroulement de leurs activités économiques. Celles-ci sont liées à l'insuffisance de leurs moyens financiers, aux problèmes d'accès au crédit, aux faibles capacités de production, etc. Les crédits octroyés par la MEC/GT sont très faibles. Toutefois, on note la présence dans la Commune de Inor de la mutuelle d'épargne et de crédit qui octroie des financements dans le domaine de l'agriculture.

5.4.6. Les structures externes (ONG, projets, programmes)

La commune bénéficie, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement local, de l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers(PTF). Ceux-ci interviennent dans les divers secteurs de la vie socioéconomique locale. Le tableau ci-dessous fait la synthèse sur les PTF et leurs domaines d'intervention :

Les principaux domaines d'intervention sont donc l'environnement, l'agriculture, la promotion enfantine et féminine, l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation), etc. De par leurs différentes actions, ces PTF jouent un rôle important dans le développement socioéconomique de la commune. L'harmonisation de leurs stratégies d'intervention pourrait renforcer d'avantage les résultats probants déjà enregistrés.

5.5. Profil gouvernance

5.5.1 Profil des élus

Le conseil municipal d'Inor est composé de quarante (40) conseillers réparti ainsi : dix-sept (17) femmes et vingt-trois (23) hommes. Le taux des femmes au conseil municipal est de 42%. Cette forte présence massive des femmes au niveau du conseil municipal fait suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité intégrale homme-femme.

Parmi ces femmes seule une à le niveau de CM2 les restent sont analphabètes. L'analyse de la liste des conseillers montre que vingt-trois (23) conseillers sont analphabètes. Soit un taux de 74%. A cela il faut ajouter que la plupart des conseillers soit 90%, en sont en leur premier mandat donc n'ont aucune expérience dans la gestion d'une collectivité.

Par ailleurs, le niveau d'instruction en français des ressources humaines du conseil municipal d'Inor est très faible.

De même le faible niveau d'instruction des conseillers a pour conséquence leur faible niveau de compétence en matière de gouvernance locale qui se manifeste par une insuffisance du degré d'appropriation des règles de fonctionnement du conseil municipal.

Cette situation est ainsi très préjudiciable à la collectivité dans un contexte où on parle de territorialisation des politiques publiques qui implique des ressources humaines de qualité aptes à porter le développement local.

5.5.2 Dispositif de bonne gouvernance

Le conseil municipal d'Inor est structuré en neuf (09) commissions techniques spécialisées qui appuie le conseil dans sa mission de promotion économique et sociale de la collectivité locale.

Il s'agit de :

- Finance
- Éducation ;
- Santé et action sociale ;
- Alphabétisation et formation professionnelle;
- Affaires Domaniales,
- Urbanisme et habitat;
- Environnement et GRN;
- Décentralisation et relation extérieure ;
- Jeunesse, culture et loisirs;
- Sport.)

Il faut souligner cependant que ces commissions sont pour l'essentiel en léthargie. En effet, à l'exception de la commission planification qui s'implique dans le processus d'élaboration du PDC aucune des autres commissions n'est réellement fonctionnelle depuis leur installation à cause d'une méconnaissance de leurs rôles et missions.

Le diagnostic institutionnel a également révélé qu'il existe un déficit communicationnel entre les différentes commissions. Cependant, grâce au dynamisme du maire et la présence du secrétaire municipal l'administration locale est relativement performante.

Il va de soi que pour mieux répondre aux tâches qui lui sont assignées, le conseil doit disposer de moyens. Mais malheureusement, il bute souvent sur des difficultés liées à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer :

- Le manque de moyens de déplacement ;
- Le déficit de communication (absence de téléphone et d'électricité) ;
- Mauvais état de la maison communautaire ;
- Déficit d'équipements (tables, chaises, armoires, matériel didactique) ;
- Taux d'analphabétisme très élevé ;
- Manque de formation des élus ;
- Non maîtrise des textes et lois de la décentralisation des compétences transférées ;
- Manque de matériel d'état civil et de registres ;
- Difficultés liées à la récupération de la taxe rurale

Les principales sources de financement au niveau local sont essentiellement les ressources du budget. Mais avec la faiblesse de la récupération de l'IMF4, les investissements restent faibles ;

Il s'avère nécessaire de mettre en place un programme de formation des élus locaux allant dans le sens du renforcement de leurs capacités pour la fonctionnalité des commissions.

5.5.3. Le dispositif de gouvernance territoriale:

Le dispositif de gouvernance que nous tentons de décrire dans cette partie est la revue des différentes dispositions prises par la collectivité locale pour assurer une gestion transparente et une implication des citoyens à la prise de décision. Il s'agira, ainsi, de passer en revue les mesures prises par le conseil municipal pour favoriser la participation citoyenne tout en clarifiant le rôle des différents acteurs dans le contexte de la promotion de l'esprit du développement multi-acteur et inclusif qui interpelle tous les citoyens, A ce propos, il convient de souligner que la qualité des rapports entre les familles d'acteurs sera déterminante pour la réalisation des objectifs de développement participatif de la collectivité locale. A ce sujet, le conseil doit institutionnaliser les audiences publiques et redynamiser les conseils de quartier dont l'une des missions consiste à jouer un rôle d'interface entre les autres acteurs, le cas échéant, ils auront la lourde charge d'agir au nom du conseil municipal, en aidant au cadrage et à l'harmonisation des interventions. Ces conseils de quartier constituent, dès lors, des cadres d'échange et de concertation au service de la collectivité.

Selon les résultats de l'enquête menée au niveau de la mairie, le conseil municipal s'est réuni régulièrement (plus de trois en session ordinaire) au cours de l'année 2016. Cela témoigne de la volonté affichée des élus d'échanger sur les problématiques de développement de leur cité. Cependant les commissions ne se réunissent qu'occasionnellement ; ce qui pose la lancinante question de leur apport au bon fonctionnement de l'institution municipale. Le conseil devrait trouver des solutions au mauvais fonctionnement des commissions en élaborant des TDR, en renforçant leurs capacités et en mettant en place un système de suivi des performances de chaque commission. Les rapports et PV de réunion du conseil et des différentes commissions devraient être transmis à l'ensemble des conseillers municipaux pour information.

Ces commissions qui, du reste, ne se réunissent que rarement, sont investies de missions importantes pour le développement socioéconomique de la commune. En effet, moins de 40% des commissions techniques se sont réunies trois fois durant l'année 2017, selon les résultats de l'enquête menée au niveau de la mairie. L'une des raisons explicatives de cette situation serait liée au manque de maîtrise des missions par certains responsables de commission et les nombreuses sollicitations des populations qui laissent peu de disponibilité aux élus.

Ainsi, les dysfonctionnements notés au sein de ces instances d'aide à la prise de décision du conseil, commandent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de leurs membres.

Le conseil municipal dispose d'un d'hôtel de ville propre, le bâtiment faisant office est spacieux et fonctionnel, cependant les mobiliers et matériels de bureau doivent être rénovés.

Le système d'archivage ne fonctionne pas, ce qui pose le problème de traçabilité de l'information et justifie la mise en place dans les meilleurs délais un système d'archivage centralisé, informatisé et géré selon les normes requises.

Les principales contraintes liées à la gouvernance territoriale sont la faiblesse des capacités de la commune et la faible prise en charge de certaines compétences transférées. Les principaux enjeux dans le cadre de la gouvernance territoriale sont :

Sur un autre plan, une bonne gouvernance locale et territoriale suppose l'existence d'un tissu associatif engagé, dans une bonne dynamique de groupe, à l'œuvre de construction de sa cité. A ce propos, la commune d'Inor enregistre l'existence d'un réseau d'organisations communautaires de base (OCB) organisées selon l'âge et le sexe, l'activité économique, l'infrastructure ou l'équipement collectif, etc. Ces OCB, qui sont très nombreuses sont composées ainsi qu'il suit :

- les Associations de Jeunes ;
- les Sections Villageoises des coopératives agricoles ;
- les organisations faitières ;
- les Comités de Gestion ;
- Les conseils de quartiers
- les Foyers Culturels ;
- les organisations de femmes ;
- etc.

La gouvernance de ces types d'OCB a évolué au fil des ans, en même temps que les missions et objectifs qui justifiaient leur création. En effet, la plupart des OCB sont nées de façon spontanée sans vision particulière. Sous les effets de l'encadrement des services techniques habilités, ces OCB ont connu de profondes mutations tant du point de leurs modes de fonctionnement que de leurs raisons d'être. C'est ainsi que nombre d'OCB sont passées de leur statut informel à une reconnaissance juridique ou administrative avec des modes de gestion et de fonctionnement régis par des règles juridiques spécifiques. C'est dans ce contexte que les coopératives, les groupements d'intérêt économique (GIE), Groupements de Promotion féminine (GPF), associations sportives et culturelles (ASC), organisations faitières diverses ont, progressivement, émergé avec des missions bien définies et des modes de gestion qui requièrent :

- l'existence d'un calendrier de renouvellement ;
- le respect du calendrier de renouvellement ;
- l'obligation institutionnelle de présenter un rapport annuel d'activités et un bilan financier.

L'analyse de la dynamique associative est fondée sur les relations qu'entretiennent ces différentes organisations avec la collectivité locale. Dans ce cadre, il a été noté qu'en dehors de quelques-

unes d'entre elles, les OCB n'entretiennent pas de véritables relations de partenariat avec la collectivité locale.

Cette situation devrait pousser les acteurs locaux, notamment le conseil municipal, à tenter de mettre à profit les dispositions du Code général des Collectivités locales en son article 3.

Aussi, serait-il envisageable de redynamiser les conseils de quartier regroupés dans un cadre plus fédérateur et fonctionnel comme le cadre municipal de concertation tel que préconisé par le Code général des Collectivités locales.

❖ **L'accès à l'information**

Un élément important dans le dispositif de bonne gouvernance est l'accès à l'information. L'évaluation de celui-ci montre que la commune n'est pas bien fournie en matière d'outil d'accès à l'information (radio, journaux, NTIC, etc.). Mais la création d'un centre de documentation moderne et la création d'espaces Wifi contribuerait à améliorer considérablement l'accès à l'information.

5.5.4. LA GOUVERNANCE LOCALE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

La gouvernance doit répondre à ce souci de proximité territoriale qui doit être une réalité vécue par les populations. Cependant, la proximité territoriale pour être appropriée doit s'adosser sur une proximité institutionnelle qui correspond ici à la démocratie représentative à travers les conseillers élus.

Les acteurs territoriaux les plus impliqués formellement sont les élus et dans une moindre mesure quelques organisations faitières selon les communes.

Dans la plupart des cas, les processus de gouvernance s'exercent à travers le bureau des conseils et des commissions sectorielles dont les liens fonctionnels ne sont pas toujours évidents entre elles encore moins avec les citoyens de base.

Les informations sur la gestion des budgets ne sont pas largement diffusées en dehors de réunions d'orientation auxquelles participent des chefs de villages et quelques organisations de la société civile connues des municipalités. Cependant les audiences publiques constitueraient une pratique innovante à formaliser pour renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne.

La proximité territoriale n'a pas induit une démocratie participative à travers une proximité organisationnelle à l'échelle populaire pour faire émerger un nouveau type de citoyen qui se sente acteur concerné et responsabilisé dans la gouvernance des affaires locales. La relation de territorialité n'est ressentie généralement qu'en cas de besoin lié à l'état civil. Il serait par conséquent opportun de procéder à une large diffusion de la nouvelle configuration à travers la mise en place d'espaces de concertation plus élargis que les conseils de quartiers dont certains ne sont pas encore totalement mis en place.

Les causes souvent évoquées sont liées à un déficit de formation des élus comme des autres acteurs territoriaux. Une telle situation est aussi en lien avec l'absence ou l'insuffisance de collaboration entre la municipalité et les services déconcentrés de l'état qui opèrent au niveau régional, départemental et même communal.

La coopération est prévue par le code général des collectivités locales. Ainsi, les collectivités peuvent se constituer en groupement d'intérêt communautaire pour gérer ou exploiter des terres du domaine national, des infrastructures socioéconomiques...

Jusqu'ici, aucune expérience de GIC (à part le GIC initié avec l'appui du projet PSIDEL) n'a été tentée par la commune pour renforcer la coopération et le partenariat avec les autres collectivités. Compte tenu des enjeux de territorialisation, des limites actuelles des communes et des

complémentarités avec les communes voisines, il est urgent de prendre des initiatives dans ce sens.

Tableau 26 : *synoptique sur la gouvernance institutionnelle*

ATOUTS	CONTRAINTES / GAPS	SOLUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Bon niveau des conseillers • Pluralité des commissions • Meilleures appréhensions des besoins des populations • Participation des populations à la gestion municipale 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'étude du personnel faible • Déficit de programme de renforcement de capacité • Pas assez de femmes aux postes de responsabilité • Faiblesse des ressources financières • Difficulté dans la mobilisation des ressources fiscales (taxes et impôts) • Faible démarcation entre la politique et l'administration • Formes de pression politique • Défaut d'organigramme fonctionnel • Difficulté de mise en œuvre des documents de planification déjà élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des ressources humaines • Sensibilisation des populations au paiement des taxes et impôts • Mise en place d'un organigramme efficace et fonctionnel • Mise en place d'un système d'archivage informatisé • Création et mise à jour d'une base de données des contribuables • Estimation du potentiel fiscal de la commune • Amélioration des modes de recouvrement • responsabilisation des femmes conseillères

IV LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DANS LA COMMUNE D'INOR

4.1. LES POTENTIELS ET LES CONTRAINTES

Au regard de l'analyse SWOT, la commune d'INOR fait face à des défis et des enjeux majeurs qu'il s'agira de relever en exploitant à fond tous les atouts dont elle dispose mais aussi en levant les contraintes auxquelles elle est confrontée.

4.2. LES DEFIS ET ENJEUX

Le repositionnement stratégique d'INOR commande de dépasser les limites de la commune et de repenser le développement du territoire à l'aune des différentes échelles géographiques.

Le diagnostic réalisé a permis de dresser un état des lieux du territoire suivant ses atouts et ses faiblesses et d'identifier les enjeux pour les cinq (5) thématiques abordées que sont : le milieu physique, l'analyse spatiale, les axes de communication et les infrastructures structurantes, l'analyse du tissu économique et la gouvernance territoriale.

De façon spécifique, INOR doit relever de nombreux défis parmi lesquels :

- Développer un marketing territorial efficace, aux plans économique, culturel et environnemental pour renforcer l'attractivité et forger l'identité nouvelle de INOR, zone agro forestière pôle émergent, moteur du développement de la région de sedhiou
- Créer des bassins d'emplois et de richesse à même de fixer la population sur le territoire;

- Relever le niveau de la grille des infrastructures de base ;
- Elaborer avec les communes voisines un projet de territoire partagé ;
- Stopper la dégradation des grands équilibres environnementaux et engager leur restauration ;
- Désenclaver les différentes zones de la commune avec la réalisation de pites de production ;
- Articuler les échelles d'intervention des acteurs de l'aménagement avec une participation citoyenne fondée sur l'engagement et la capacité d'initiative des nombreux acteurs de la société civile ;
- Doter la collectivité locale d'outils de planification spatiale adaptés.

Bien sûr, face à cette liste ambitieuse de défis à relever pour construire un projet de territoire de la commune, l'élément essentiel est indéniablement la stratégie pour articuler ces enjeux, définir la priorité des actions et fédérer les acteurs autour d'une même vision partagée.

4.2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour construire la vision de la commune à l'horizon 2035, les quatre orientations stratégiques suivantes ont été identifiées :

4.2.1. DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

Pour assurer la gestion durable de l'environnement et la préservation des écosystèmes, les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Stop
per la dégradation des grands équilibres environnementaux et engager leur restauration
- Prés
erver les zones agricoles ;
- Lutte
r contre l'érosion hydrique ;
- Cons
erver et valoriser le potentiel forestier.
- Valoriser les filières locales en promouvant les initiatives locales de développement de l'artisanat, du tourisme, de l'amélioration de la race bovine locale.
- Promouvoir la création de fermes agro-pastorales,
- Mod
erniser et renforcer les équipements de soutien à l'activité économique ;
- Pro
mouvoir l'artisanat et renforcer le tissu des petites et moyennes entreprises ;
- Rép
ondre aux besoins en formation et en information des acteurs locaux notamment privés.

4.2.2. OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Comblar le gap en infrastructures et équipements de base ;
- Garantir une offre de qualité aux services essentiels ;
- Pro mouvoir un cadre d'épanouissement en direction de toutes les couches sociales ;
- Dése nclaver les différentes zones de la commune en renforçant le réseau routier ;
- A améliorer l'offre de transport.

4.2.3. GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE

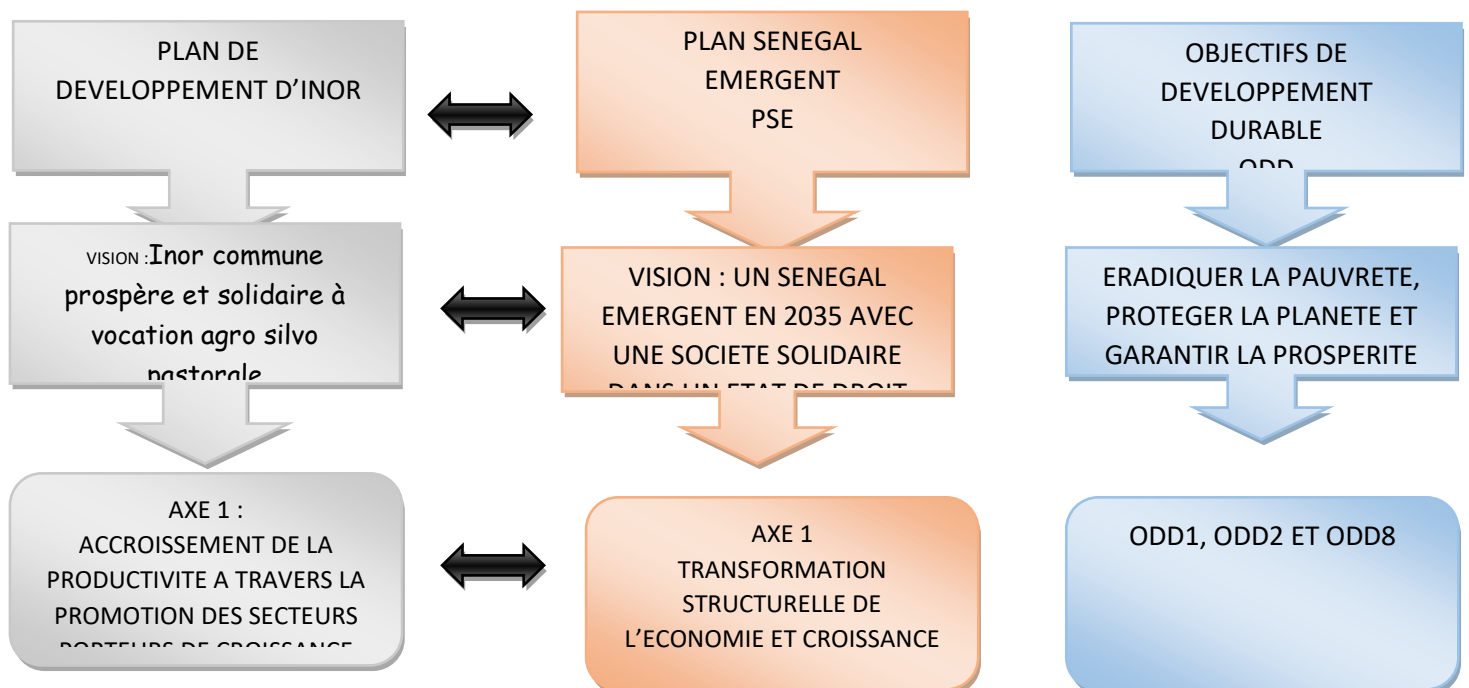
- Amél iorer le fonctionnement des différentes institutions de la commune
- Renf orcer la capacité des différents acteurs de la commune sur les outils de gouvernance
- Amél iorer la capacité de mobilisation de ressources financière de la commune

4.3. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

L'appréciation des forces et faiblesses de la commune, des menaces auxquelles elle est confrontée et des opportunités qu'elle peut saisir, est aujourd'hui largement partagée par les acteurs. C'est à partir de cette appréciation et en accord avec les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire fixées par les différents documents de planification à l'échelle nationale et régionale, qu'une véritable vision d'avenir s'est forgée pour faire d'INOR une commune prospère à vocation agro sylvopastorale.

Ainsi trois axes ont été identifiés pour porter la construction de la vision de INOR à L'horizon 2035

4.4. SCHEMA D'ARTICULATION DU PDC D'INOR AU PSE ET AUX ODD



4.5. Les axes de développement

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME 1 : Programme de Promotion de l'économie locale (PEL) par les filières porteuses (agriculture, élevage, pêche, cueillette, etc.)

	Objectifs	Objectifs spécifiques
	Améliorer les conditions d'existence des populations à travers la promotion des secteurs porteurs de croissance, d'emplois durables	Valoriser les filières locales en promouvant les initiatives locales de développement dans : l'artisanat, l'amélioration de la race bovine locale, encourager la création de fermes agro pastorales, l'exploitation des forêts
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
La production et les revenus des entrepreneurs locaux ont sensiblement augmenté et la contribution de la ville dans l'atteinte des objectifs de lutte contre la pauvreté a augmenté La sécurité alimentaire dans la Commune est renforcée. Les filières locales sont promues et protégées	approvisionnement en intrants et en matériels agricoles de qualité création d'une usine d'aliment de bétail création d'unités de traitement du miel création d'un centre artisanal création d'unités laitières	

PROGRAMME 2 : Programme d'Appui à la Production (PAP)

	Objectifs	Objectifs spécifiques
Le PAP est destiné à résoudre les problèmes liés aux infrastructures et qui entravent le développement des activités économiques	Créer les conditions d'une production de qualité et en quantité suffisante	Augmenter la capacité d'accueil (hébergement) de la commune Améliorer l'environnement de la production Informer et sensibiliser sur les opportunités de la commune Faciliter l'écoulement de la production
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
Les conditions d'une amélioration de la productivité et de la production sont mises en place, Une nouvelle dynamique est impulsée dans les filières porteuses et de la transformation des produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un campement moderne • Faire le marketing territorial de la commune • création /modernisation d'une radio communautaire • Réaliser des pistes de production • Former les acteurs du secteur privé • Construire un centre de formation en artisanat 	

AXE 2 : OFFRE DE SERVICES DE QUALITE PROPICE A UN DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUE

PROGRAMME 3 : Programme de Gestion des Infrastructures et Equipements Sociaux (PGIES)

Le PGIES a pour mission d'élargir l'accès ou d'absorber le gap en infrastructures et équipements services sociaux de base de qualité (éducatifs, sanitaires, sportive, culturelle) et en établir l'équité pour tous. Sa mise en œuvre permettra une amélioration du plateau technique et une couverture effective en eau potable.	Objectifs	Objectifs spécifiques
	Améliorer l'accès et la qualité aux services sociaux de base	Comblent le gap en infrastructures et équipements de base Garantir une offre de qualité aux services essentiels Promouvoir un cadre d'épanouissement en direction de toutes les couches sociales

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

Résultats	Extrants mesurables
Le gap en infrastructures et équipements sociaux est résorbé et la qualité des services est fortement améliorée Un cadre d'épanouissement et de meilleures conditions de mobilité fonctionnelle sont offerts	Construction de salles de classes équipées Raccorder les écoles au réseau de la SENELEC Construire de nouvelles structures sanitaires Réfection, réhabilitation et modernisation des infrastructures sportives création d'une zone artisanale Equipement de toutes les écoles primaires de boites pharmaceutiques Appui au Relèvement du plateau technique des structures de santé de la ville Organisation de journées médicales

PROGRAMME 4 : Programme de renforcement des capacités des élus et autres acteurs locaux (PRECEL)

	Objectif global	Objectifs spécifiques
Le PRECEL est un instrument voué au renforcement des capacités techniques des différents acteurs du Développement Economique Local quelque soient leur métier, fonction ou domaine d'activité. L'objectif de PRECEL est d'outiller et rendre performant tout acteur local ciblé qui impacte sur le développement communautaire et sur l'atteinte des objectifs fixés de croissance économique de la Collectivité.	Améliorer la performance de ressources humaines porteuses de développement	Améliorer l'accès aux services publics Garantir la gouvernance durable de la municipalité

TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS

Résultats	Extrants mesurables
Le personnel de la mairie est plus compétent La productivité du personnel augmente La recherche d'information est plus Rapide Les données sont plus sécurisées	Reception des locaux de la mairie Equipement de la Mairie en matériels informatiques Renforcement des capacités des conseillers municipaux (budget participatif, informatique, Fonctionnement du conseil, rôles des commissions, etc.) Création de centres de formation pour les acteurs Économiques

PROGRAMME 5: Programme Gestion de l'environnement, assainissement et amélioration du cadre de vie (PGEACV)

Ce programme est chargé de mieux gérer l'environnement et le cadre de vie des habitants de la commune en vue d'améliorer durablement les conditions de vie et les commodités de la population actuelle et future	Objectif global	Objectifs spécifiques
	Améliorer durablement la vie dans la cité	Disposer d'un cadre de vie attrayant Restaurer l'environnement
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
Le cadre de vie de la population est amélioré La commune est plus attrayante Les conditions de vie sont meilleures L'environnement est restauré	Réhabilitation et extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales : Creation d'un Réseau d'évacuation des eaux usées domestiques Extension du réseau d'eau potable dans les villages non desservis Equipement des maisons de latrines modernes (VIP) Mise en place d'un système de la collecte et du tri des ordures Construction d'une décharge contrôlée Développer des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles Améliorer le niveau d'accès, la disponibilité et l'utilisation des produits alimentaire pour promouvoir combattre la malnutrition Développer des actions de valorisation des produits agro forestiers Assurer la restauration des sols	

AXE 3 : GOUVERNANCE PARTENARIALE ET SECURITE

PROGRAMME 6 : Programme d'amélioration de la sécurité communale (PAC)

Ce programme a pour but de créer les conditions de sécurisation de la vie des citoyens et de leurs biens	Objectif global	Objectifs spécifiques
	Renforcer la sécurité des citoyens à l'échelle de la commune	La sécurité est renforcée à l'échelle de la commune L'éclairage public est étendu à tous les villages centres
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
Les citoyens vivent dans la paix et la sécurité	Les comités de vigilance sont mises en place dans les villages Les membres de ces comités sont formés et équipés Extension du réseau électrique dans les villages centres Electrification solaire	

PROGRAMME 7:Programme Renforcement de la bonne gouvernance (PRG)

Le PRG promeut une gouvernance participative à travers une gestion rationnelle et inclusive des affaires de la commune pour mieux réponde aux attentes des citoyens	Objectif global	Objectifs spécifiques
	Consolider la dynamique de bonne gouvernance locale	Promouvoir l'équité de genre dans l'accès aux ressources dans l'espace communal. Renforcer la couverture télévisuelle, téléphonique, radio et internet dans toute la commune Redynamiser les organes de gestion de la gouvernance (cadre de concertation, audience populaire, etc.) Renforcer la coopération entre les communes Renforcer le contrôle citoyen
TABLEAU DE DECLINAISON DES RESULTATS ATTENDUS		
Résultats	Extrants mesurables	
La citoyenneté est active	Formation des élus et leaders de la commune Formation des femmes et des jeunes Les textes législatifs et réglementaires sont mis à disposition des acteurs Amélioration du taux de recouvrement des impôts animation des cadres de concertation Recrutement du personnel au niveau de la commune Tenue des débats citoyens dans les quartiers Organisation de séances d'auto évaluation du PDC dans les villages	

Tableau 27 : LE PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP) COMPOSITION DU PIP

ACTIONS A MENER	LOCALISATION	BUDGET	2018	2019	2020	2021	2022
AXE 1 : Développement durable et Sécurité alimentaire							
OG1: Améliorer les conditions de vie et d'existence des populations de la commune.							
OG1 OS1 : Valoriser les filières locales en promouvant les initiatives locales de développement							
Créer une usine de traitement de miel	Commune	PM					
Création d'un centre artisanal	Commune	50000000		x			
Initier des formations des artisans	Commune	PM					
Création d'une unité de transformation laitière	Commune	8000000			x		
Créer des sites de pisciculture	1 par Zone	PM		x	x	x	
Sensibiliser et former les agriculteurs	2 fois par an	10000000		x			
Appuyer la vaccination des animaux	Commune	PM			x		
OG1 OS2 : Créer les conditions d'une production de qualité et quantité suffisante							
Doter les paysans d'intrants et matériels agricoles de qualité	Commune	50000000		x		x	
Créer des barrages et des bassins de rétention d'eau	Commune	15000000		x	x	x	
Construire des magasins de stockage	Commune	28000000		x	x	x	
Aménager des parcours de bétail	Commune	4000000		x		x	x
Former les acteurs sur la collecte du miel	Commune	PM					
AXE 2 : Offre de service de qualité propice à un développement socio-économique							
OG 2 : Améliorer le niveau d'accès aux infrastructures socio-économiques de base							

ACTIONS A MENER	LOCALISATIO N	BUDGET	2018	2019	2020	2021	2022
OG2 OS1 : Améliorer l'accès et la qualité aux services sociaux de base							
Construire deux cases de tous petits	Commune	30000000		x	x		
Construire 17 classes en dur	Ecole	85000000		x	x	x	x
Mettre en place 18 cantines scolaires	Ecoles	90000000		x	x	x	x
Mettre en place un système d'éclairage public dans 18 écoles	Ecoles	18000000		x	x	x	x
Doter 7 écoles de latrines améliorées	Ecoles	14000000		x	x	x	
Créer 03 écoles franco arabes	Commune	22000000		x	x	x	
Créer sept (7) points d'eau dans 7 écoles	Ecoles	14000000		x	x	x	
Subventionner le matériel scolaire	Ecoles	20000000		x	x	x	
Construire des collèges et lycée à proximité	Commune	PM		x	x	x	
Augmenter le personnel enseignant	Commune	PM		x	x	x	x
Clôturer le CEM d'INOR	CEM INOR	5000000		x			
Construire des latrines au CEM	CEM Inor	4000000			x		
Doter le poste de santé de lits d'hospitalisation	Commune	PM		x	x	x	x
Construire des latrines au niveau des infrastructures sanitaires	Commune	PM		x	x	x	x
Augmenter le personnel sanitaire	Poste de santé, case de santé	PM		x	x	x	
Réhabiliter les 3 cases de santé	Commune	15000000			x	x	x

ACTIONS A MENER	LOCALISATIO N	BUDGET	2018	2019	2020	2021	2022
Construire un garage	Commune	50000000		x			
Créer un marché hebdomadaire	Commune	PM		x			
OG2 OS2 : Améliorer la performance de ressources humaines porteuse de développement							
Renforcement de capacité des ressources humaines	Commune	PM		x	x	x	
Mise en place d'un système d'archivage informatisé	Commune	PM				x	x
Former les femmes conseillères sur le leadership, plaidoyer et gestion organisationnelle	Commune	PM		x	x		
Former sur la mobilisation des ressources	Commune	PM		x	x	x	
Créer une base de données de la commune	Commune	4000000				x	x
Former les acteurs sur la gestion des ruches				x	x		
OG2 OS3 : Améliorer l'environnement et le cadre de vie							
Lotir les villages	Commune	PM		x	x	x	x
Aligner certains villages	Commune	PM	x	x	x	x	x
Aménager des pare feux	Commune	4000000		x	x	x	x
Contrôler les coupes abusives de bois	Commune	PM	x	x	x	x	x
Appuyer l'équipement des maisons en latrines améliorées	Commune	PM	x	x	x	x	x
Développer des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles	Commune	PM	x	x	x	x	x
Promouvoir des techniques durables d'exploitation des	Commune	PM	x	x	x	x	x

ACTIONS A MENER	LOCALISATIO N	BUDGET	2018	2019	2020	2021	2022
terres agricoles							
AXE 3: Sécurité et Gouvernance locale							
OG3 : Assurer la sécurité des personnes et de biens et promouvoir une meilleure gouvernance locale dans le cadre d'une coopération territoriale							
OG3 OS1 : Renforcer la sécurité des citoyens							
Mettre en place des comités de vigilance	Commune	4000000	x	x	x	x	x
Assurer l'éclairage public	Commune	PM	x	x	x	x	x
Outiller le dispositif d'alerte contre les violences			x	x	x	x	x
OG3 OS2 : Consolider la dynamique de bonne gouvernance							
Renforcer la couverture médiatique, internet	Commune	PM	x	x	x	x	x
Mettre en place des cadres de concertations	Commune	PM	x	x	x	x	x
Former les élus et leaders sur l'acte 3 de la décentralisation	Commune	1200000	400000	400000	400000		
Recruter un personnel qualifié	Commune	PM					
Receptionner l'Hotel de ville de la commune	Commune	PM		X			
Sensibiliser la population sur le paiement des taxes et impôts	Commune	1800000		x	x	x	x

4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs de la stratégie de mise en œuvre du PDC sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et locales telles que le PSE et le PDD de Sédiou dont les orientations ont guidé l'élaboration du PDC :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du PDC et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du terroir doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations de la Commune et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales, régionales et départementales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Municipal et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.

- **Appropriation** : La collectivité locale exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement local et assure la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement ainsi que les procédures y relatives.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de la Commune.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du PDC doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable de la Commune.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et la Collectivité partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

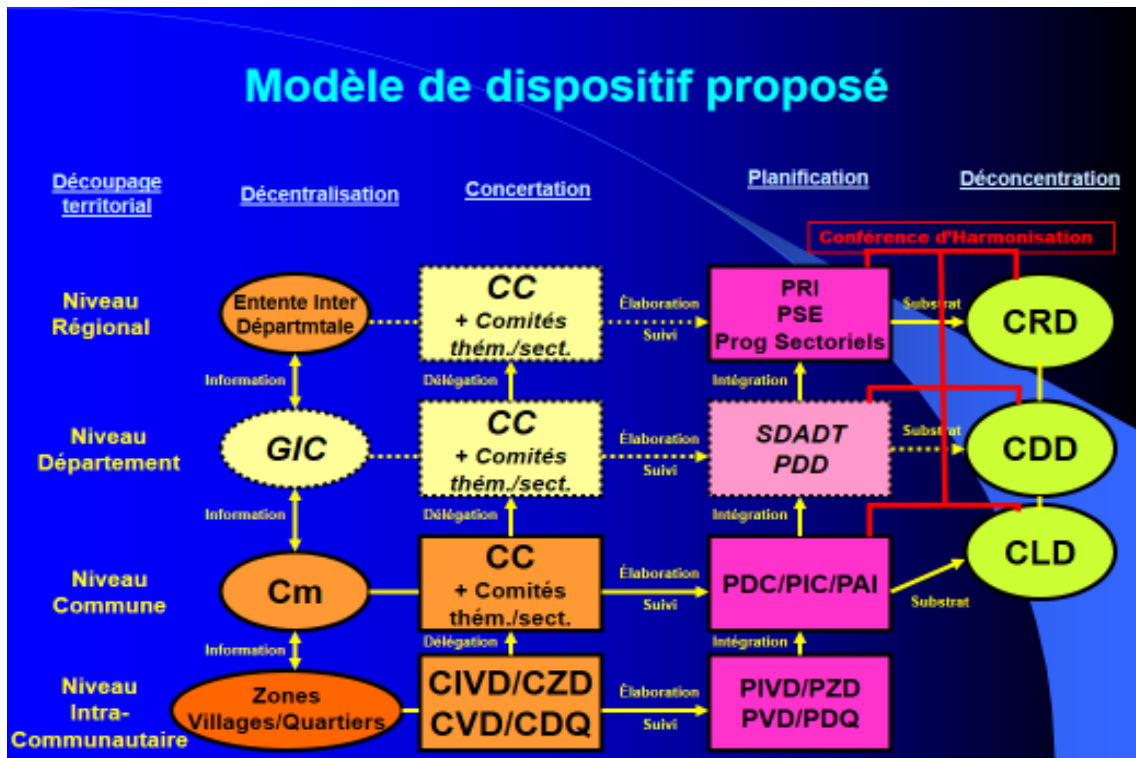
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du PDC s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur des Cadres de Concertation au niveau des villages, qui seraient agrégés à l'échelle communal par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Communal.

Ce cadre de Concertation Communal permettra au Conseil municipal d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PDC et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de Cadre de Concertation proposé par les acteurs régionaux et approuvé par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du PDC n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du PDC et qui relèvent de leurs compétences conformément à la Loi sur l'Acte 3 de la Décentralisation.

Le Conseil Municipal

Globalement, le Conseil municipal se chargera pour la mise en œuvre du PDC de :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la Coopération décentralisée les projets contenus dans le PDC;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du PDC, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer des synergies intervillageoises pour faciliter la mise en œuvre des mesures intervillageoises qui pourraient découler du PDC;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC.

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, devront pour leur part et chacun en ce qui le concerne et, en tenant compte de leurs spécificités:

- Soutenir le Conseil municipal dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du PDC ;
- Contribuer directement au financement du PDC ou à travers leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du PDD à travers des revues conjointes avec le Conseil municipal.

Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)

L'ensemble de ces acteurs sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du PDC. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du plan. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du PDC, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au PDC. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil municipal.

4.3.4. Instruments de mise en œuvre

4.3.4.1. *Le Plan Annuel d'Investissement*

A ce niveau, le Conseil municipal doit pour chaque année, extraire dans le Plan d'Actions Prioritaires, les actions à mener pour chaque année et le soumettre en conseil pour adoption. Une fois adopté puis adopté par l'autorité administrative, le PAI doit être mis en œuvre en identifiant clairement les différentes sources de financement des actions planifiées pour l'année. A la fin de chaque année, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'exécution du PAI et élaborer en conséquence le PAI de l'année suivante.

4.3.4.2. *Le cadre de Suivi Évaluation*

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du PDC ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

4.3.4.3. *Le cadre de mesure des rendements du PDC*

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par la Commune pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe la Commune dans le développement départemental.

4.3.4.4. *La méthode de gestion de l'information*

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du PDC. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

4.3.4.5. *Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC*

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

4.3.4.6. *Les instruments sectoriels de mise en œuvre*

Les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement de la Commune quel qu'en soit l'entrée devront

s'articuler au processus communal en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs de développement communaux.

4.3.5. Le Financement du PDC

4.3.5.1. Évaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du PDC sont évalués de manière générale dans le PDC, mais c'est à travers l'instrument de programmation opérationnelle qu'est le PAI (Plan Annuel d'Investissement), que les actions seront annuellement mieux budgétisées.

4.3.5.2. Les Sources de financement

Les sources de financement du PDC sont multiples et multiformes, on peut cependant distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget ;
- Le financement par l'État du Sénégal grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), les Agences publiques et les Projets / Programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires Techniques et Financiers, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora de la Commune résidant notamment dans l'union Européenne, en Amérique du Nord dans la CEDEAO et l'UEMOA ;
- À travers différentes taxes prévues par des lois à travers différents codes comme :
- **Le code de l'environnement**

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

- **Le code forestier**

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil Départemental après avis du Conseil Municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par ce dernier, aux frais du demandeur.

IV. Annexes

Annexe1 : TABLEAU PLUVIOMETRIE

ANNEES	NOMBRE DE JOUR	HAUTEUR DE PLUIE (MM)
2005	59	1074,9
2006	49	1223,8
2007	52	1015,3
2008	76	1401,4
2009	87	1244,8
2010	75	1287
2011	55	884,1
2012	80	1376,1
2013	35	467,9
2014	47	645,8
2015	48	1083
2016	52	1111 ,5
2017	47	743

Annexe 2 : TABLEAU HYDRAULIQUE

LOCALISATION	VILLAGES DESSERVIS	BORNES FONTAINES	CARACTERISTIQUE S
Talisma	Talisma		Diesel
Inor	Inor Diola, Inor mandingue, Inor bainouk, medina soucoutho, mayor	Inor Diola (3) Inor mandingue, (4) Inor bainouk, (1) Total ; 8	diesel
Kandialong	Kandialong, bassada, barandama, kampila, CEDEC, Baya	Kandialong (14) Bassada (1) Barandama (2) Kampila (1) CEDEC (1) Baya (1) Total 20	Courant
Boukiling	Tobor, Magnora, Magnora Mandingue		

	PUITS MODERNE	
	VILLAGE	ECOLE
Kandialon	0	1
Mayor	0	1
Bassada	0	0
Bissary Kanssoy	0	1
Bissary Niosson	0	0
Baya	0	1
Sedeck	0	0
Kampila	0	0
Barandama	0	1
Inor	2	1
Magnora 1	1	0
Magnora 2	1	0
Madina Soukoutoto	1	0
Velingara Boubacar	0	0
Tobor	1	0
Taslina	1	0
Mousdalipha	1	0
Diourour 1	1	0
Velingara Famara Mane	1	0
Madina Lamine Sall	1	1
Gadialel	0	1
Badimbour	0	0
Saré Madia	0	1
Diawely Doulo	0	0
Diawely Samba BA	0	0
Madina Galo Sow	1	0
Niahoup	1	0
Ndongane	1	1
Touba Loumer	1	0
Madina Ndawene	1	0
Simbidian	0	0
Diourour 2	1	0
	17	10
	27	

Annexe3: TABLEAU RECENSEMENT POPULATION

Nom du quartier/village rattaché	Population	Nbre de concessions	Nbre de ménages
Taslina	603	60	70
Madina Lamine Sall	463	23	24
Ndongane	285	21	21
Diamwely Samba Ba	163	15	15
Mousdalifa	125	11	11
Vélingara Boubacar	193	10	10
Badimbour	117	9	11
Madina gallo sow	208	8	15
Gadialel	288	10	12
Diamwely Doulo	65	4	7
Sibidian	72	6	6
Niahoump	130	14	14
TOTAL GADJALEL	2712	191	216
Nom du quartier/village rattaché	Population	Nbre de concessions	Nbre de ménages
Mayor	1652	54	76
Bassada	200	17	14
Kandialon	3496	110	116
Barandama	400	16	17
Kampila	240	12	20
Sedeck	210	6	9
Bissary Niosson	600	18	23
Bissary Kousoye	500	9	10
Baya	550	24	26
TOTAL KANDIALON	7848	266	221
Nom du quartier/village rattaché	Population	Nbre de concessions	Nbre de ménages
Diourour I	640	25	20
Vélingara F.Mané	320	19	14

Diourour II	81	7	7
Touba Loume	110	16	11
Médina Ndawène	129	13	13
TOTAL DIOUROUR	1280	80	65
Nom du quartier/village rattaché	Population	Nbre de concessions	Nbre de ménages
INOR MANDINGUE	891	15	80
INOR BAINOUCK	270	12	20
MAGNORA 2	238	15	24
TOBOR	413	25	27
MAGNORA MANDINGUE	350	17	10
MEDINA SOUKOUTOTO	230	8	10
MAGNORA DIOLA	290	9	17
INOR DIOLA	738	38	30
TOTAL INOR	3182	124	194
	15022		